



**Groupe de travail de la CALRE
sur la démocratie interactive**

Mesdames et messieurs les membres de la CALRE,

À la fin de l'année 2015, j'ai eu l'honneur de reprendre la coordination du Groupe de travail e-démocratie de la CALRE.

J'ai proposé de le renommer « Groupe de travail sur la démocratie interactive » car je souhaitais mettre l'accent sur la nécessaire interactivité tant virtuelle via les outils numériques que réelle entre citoyens et députés. En effet, il apparaît essentiel de renforcer la vitalité démocratique des assemblées au vu du fossé grandissant entre citoyens et élus.

L'e-information et l'e-consultation sont fort bien mises en œuvre par nos assemblées. En revanche, l'e-participation est plus difficile à assurer alors même qu'il y a un grand appétit de nos concitoyens à être impliqués dans le processus de décision, d'où l'évolution de ce groupe de travail de l'e-démocratie à la démocratie interactive.

Vous trouverez ci-après le compte rendu de la réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 21 juin 2016 et à l'occasion de laquelle trois experts de renom ont pris la parole, à savoir :

- M. Louvin, Professeur de droit comparé à l'Université de Calabre, Président du Collège universitaire international (IUC) de Turin ;
- M. Blondiaux, Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre européen d'Études Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS) ;
- Mme Schnapper, Professeure émérite de sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (Paris) et ancien membre du Conseil constitutionnel français.

Ces trois experts ont notamment abordé la crise de la démocratie représentative, les nouvelles formes de participation citoyenne à la chose publique ainsi que les nouveaux outils numériques disponibles.

Suite à ces échanges fructueux, il a été décidé de poursuivre la réflexion en organisant une deuxième réunion du groupe de travail le 17 novembre 2016 sur le thème de la conciliation entre la disponibilité de multiples moyens de communication numériques, l'envie des citoyens de participer à la gestion de la cité et l'implication du monde politique dans cette démarche.

Il était prévu pour cette réunion les contributions de deux experts, à savoir :

- M. Anthony Gooch, Directeur à la Direction des Relations extérieures et de la Communication de l'OCDE, sur le thème : « Régénérer la démocratie vers une nouvelle ère » ;
- M. Vasilis Koulolias, Directeur du eGovlab, centre d'excellence en matière d'e-gouvernance en Suède.

Cette réunion n'a pas pu avoir lieu en l'absence d'un nombre suffisant de participants.

Si les membres de l'assemblée plénière de la CALRE me reconduisent en qualité de coordinateur de ce groupe de travail pour une deuxième année consécutive, je continuerai le travail entamé en organisant la réunion présentée ci-dessus au début de l'année 2017. Mon ambition serait que cette deuxième réunion devienne un véritable forum de discussion impliquant encore d'autres experts afin d'alimenter la réflexion de la CALRE sur ce thème crucial pour l'avenir des démocraties européennes. En effet, à l'heure où certaines formes de populisme peuvent inquiéter, il est indispensable de réconcilier les citoyens avec le monde politique.

André ANTOINE
Président du Parlement de Wallonie
Coordinateur du Groupe de travail sur
la démocratie interactive de la CALRE



**Compte rendu de la réunion
du Groupe de travail de la CALRE sur la démocratie interactive**

Coordinateur : M. André Antoine

Président du Parlement de Wallonie

Parlement de Wallonie, Namur 21 juin 2016

Présents

Parlement de Wallonie

M. André Antoine, Président

M. Frédéric Janssens, Secrétaire général

Mme Sandrine Salmon, Responsable de la Direction des Affaires institutionnelles

M. Olivier De Decker, Responsable de la Direction des relations internationales

M. Jean-François Damseaux, Service informatique du Parlement de Wallonie

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

M. Philippe Courard, Président

Mme Sandra Toussaint, Première Conseillère

Parlement de la Communauté germanophone

M. Alexander Miesen, Vice-Président

Mme Myriam Pelzer, Chef du service des relations publiques

Parlement de la Région de Galice

Mme Maria Montoiro Salvado, membre du cabinet du Président

Conseil régional de Lombardie

M. Fabrizio Cecchetti, Vice-Président du Conseil régional

M. Alessandro Corbetta, assistant

Intervenants

M. Roberto Louvin, Professeur de droit comparé à l'Université de Calabre, Président du Collège universitaire international (IUC) de Turin

M. Loïc Blondiaux, Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre européen d'Études Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)

Mme Dominique Schnapper, Professeure émérite de sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (Paris) et ancien membre du Conseil constitutionnel français

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 11 heures 13 minutes.

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie.
- Chers collègues, membres des assemblées de la CALRE, soyez tous les bienvenus, puisque nos derniers invités ont pu trouver le chemin du Parlement et nous les en remercions. Merci aussi à celles et ceux qui parmi vous ont fait preuve de la patience nécessaire pour que nous ayons un groupe de travail de qualité.

Nous sommes très heureux au Parlement de Wallonie de vous accueillir, puisqu'il s'agit d'une première en ce qui nous concerne. Je me tournais vers notre secrétaire général, M. le Greffier, M. Frédéric Janssens, et nous ne nous rappelons pas que nous avons eu l'honneur d'accueillir une délégation, ne fût-ce même pour un groupe de travail de la CALRE.

Nous aurons l'aide d'un certain nombre de spécialistes, je veux d'ores et déjà les en remercier, puisque j'en connais ma foi fort bien pour certains, c'est mon ami M. Roberto Louvin, professeur de droit, qui nous vient du Val d'Aoste.

Nous aurons aussi M. Loïc Blondiaux et Mme Dominique Schnapper, dont c'est la deuxième apparition dans ce Parlement, qui avait fait forte impression lors d'un colloque sur la démocratie participative. Nul doute qu'il en sera encore de même aujourd'hui.

Je voudrais vous dire, dans cette brève introduction que nous avons, dans nos assemblées respectives, entrepris des travaux de réforme et de rénovation de la vitalité démocratique.

Cela passe, bien sûr, par un certain nombre de réformes à l'interne du Parlement mais, surtout, à l'externe du Parlement. C'est ce qui fait qu'après de très nombreux travaux, études, analyses de la doctrine, notre Parlement de Wallonie, dès le 1er septembre 2015, a profondément remanié son Règlement permettant, par exemple, aux parlementaires, en début de séance, de livrer ce que l'on appelle « une déclaration d'intérêt régional » sur un sujet d'intérêt général, pendant une minute, où ils livrent à leurs collègues, à l'opinion publique et à la presse, leurs priorités.

C'est aussi le dispositif des questions urgentes qui permet à un parlementaire d'interroger le Gouvernement sans prévenir celui-ci du contenu de la portée de sa question ; de quoi assurer des

échanges plus vifs. C'est également la possibilité et, là, nous nous tournons vers l'extérieur, de voir nos concitoyens s'exprimer sur des projets de décret, puisque nous avons allongé la période à 10 jours, permettant à n'importe quel Wallon ou Wallonne d'exprimer son sentiment, ses souhaits de modification, ses encouragements, voire ses doléances, voire même sa contestation à l'égard d'un projet de décret - et donc, projet de loi - à charge alors, pour une commission, d'en faire la synthèse et de la livrer aux parlementaires et, pour ceux-ci, d'aller puiser soit des arguments soit du renfort ou du soutien par rapport à la thèse qu'ils voudraient soutenir. Sachant qu'alors, la commission doit, au minimum, dresser un procès-verbal de la contribution citoyenne.

Il en va de même pour le droit de pétition que nous avons modernisé, puisque, désormais, il peut s'introduire par voie électronique ; ce qui est une première à l'échelle de notre pays. Une pétition déposée par une seule personne suffit et amène alors la commission, pour autant que nous jugions l'objet conforme à nos compétences régionales, à la traiter. Nous en avons déjà eu une, très récemment, et nous en espérons d'autres, à l'avenir.

Je voudrais vous dire aussi que tous nos travaux sont désormais retransmis en télévision ; ce qui veut dire que les séances plénières sont accessibles à l'ensemble des Wallonnes et des Wallons qui le souhaitent avec sa part d'échanges plus vifs et probablement aussi, dans le chef de certains, un peu plus de théâtralisation, dès lors que les caméras suivent nos travaux, lors de l'ensemble des plénières.

Enfin, nous avons voulu, à l'instar d'un grand nombre de vos parlements, introduire une école de la citoyenneté, c'est-à-dire, à l'instar de ce que nos amis du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles réalisent depuis des années, d'amener un grand nombre de jeunes, voire même de tout jeunes, à découvrir la réalité démocratique, à parcourir nos murs, à découvrir quel est le rôle des parlementaires, quel est le processus de décision, comment nos concitoyens peuvent s'exprimer. Bref, leur donner les premières armes de la démocratie et puis, surtout, leur donner le goût et l'envie de s'intéresser davantage à la politique. École de la citoyenneté mais aussi Parlement ouvert à la société puisque, de manière permanente, nous recevons un grand nombre d'associations, de mouvements qui soit, tiennent leurs réunions, leurs congrès, leurs conférences, leurs colloques, ici, ou même mieux, vont à la rencontre des parlementaires dans la arrière qui est juste derrière. Je prends des exemples

récents, par exemple, les personnes à mobilité réduite qui n'ont toujours pas, semble-t-il, dans certains bâtiments, l'accès aussi aisé qu'ils le souhaiteraient ou encore, l'Association pour le volontariat, pour le bénévolat qui est venue rappeler aux parlementaires, la nécessité de voir leur statut évoluer.

Ce groupe de travail précédemment appelé « e-démocratie » était structuré sur quatre volets, à la fois l'e-information, l'e-consultation, l'e-participation et l'e-voting. On peut constater que les deux premiers volets, un peu à l'instar des réformes que nous avons entreprises, dans vos assemblées comme dans la nôtre, sont correctement assumés. C'est l'information qui est mise à la disposition des concitoyens, la faculté pour eux de prendre connaissance des décisions ou de faciliter les contacts.

Par contre, l'e-participation est plus difficile. On voit bien que même s'il y a un grand appétit de nos concitoyens à être associés, à être impliqués dans le processus de décision, peut-être ne saisissent-ils pas toutes les facultés mises à leur disposition, d'où l'évolution de ce groupe de travail d'e-démocratie à démocratie interactive. Comment profiter de ces réformes ? Comment profiter des bonnes pratiques que vous avez introduites dans vos différentes assemblées ? Comment utiliser au mieux les réseaux sociaux, les tweets ou autres moyens modernes de communication pour amener nos concitoyens à être mieux entendus ?

Je relève que dans certaines assemblées, les citoyens peuvent poser, à l'instar des députés, des questions écrites, en demandant des explications. Nous ne connaissons pas cela dans notre règlement mais voilà une piste nouvelle que d'aucuns pratiquent – peut-être y aura-t-il des témoignages sur le sujet. Ou encore, on l'entend chez nous comme ailleurs, l'opportunité ou la faculté de tirer au sort un certain nombre de concitoyens, qui alors participeraient, épauleraient, accompagneraient le dispositif soit comme observateurs privilégiés soit même comme acteurs de la vie politique, avec toute la difficulté bien sûr de combiner une démocratie représentative, telle qu'elle s'exprime au soir du scrutin avec les aléas d'une représentation qui n'est peut-être pas la plus conforme de l'ensemble de nos concitoyens.

Là aussi, on voit que l'on cherche une manière de combler le fossé entre les élus et leurs mandants. Cette interactivité que les citoyens exigent et que nous tentons de leur proposer, c'est le sens même du groupe de travail qui nous anime, aujourd'hui. Je remercie celles et ceux qui, lors de l'assemblée générale, nous ont fait confiance. C'est un grand

honneur pour nous d'animer ce groupe de travail, en espérant dégager un certain nombre de suggestions, de pistes, de recommandations que nous pourrions alors imprimer dans nos parlements et dans la pratique politique qui est la nôtre. Nous le savons, aujourd'hui, les discours simples sont mieux entendus que d'autres ; la nuance, malheureusement, s'efface devant les réquisitoires. Nous étions encore, ce vendredi à Eupen – et je salue M. Alexandre Miesen qui nous avait accueillis dans le cadre de la Grande Région, réunissant la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Grand Est français – l'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine – le Grand-Duché de Luxembourg et les deux régions allemandes – la Rhénanie-Palatinat et La Sarre – où nous avons dû entendre, mais c'est la démocratie probablement, les représentants du Front national français, s'exprimer pour la première fois puisqu'ils n'avaient pas de siège au CPI précédemment. Je pense que nous avons été quelques-uns à être assez surpris des discours très réducteurs qu'ils tenaient avec une force de la vérité qui était loin d'être la vérité.

Là aussi, il y a donc ce devoir d'information, et je ne veux pas les stigmatiser, mais il n'empêche que l'on voit du nord au sud de l'Europe, aujourd'hui, des courants extrêmes se manifester, même dans des pays où, pourtant, la couverture sociale, l'intervention de l'État est prisée. Je pense notamment aux pays scandinaves qui ne sont pas exempts de l'apparition, voire même du développement, de ce type de courant politique. Là aussi, la démocratie doit pouvoir s'interposer, en s'organisant mieux et en permettant cette interactivité que nous souhaitons toutes et tous.

Voici les quelques mots de bienvenue que je voulais prononcer. Nous en avons pour une matinée de travail et, si nous agissons bien, M. le Greffier ira aux fourneaux pour nous préparer un excellent repas qui sera, je l'espère, de qualité du niveau de vos interventions, de vos responsabilités respectives.

Sans plus attendre, en rappelant que les canaux de traduction sont le un pour le français, le deux pour l'italien et le trois pour l'espagnol. J'espère qu'avec cela, chacun pourra se comprendre, s'entendre et surtout, s'exprimer.

J'accueille – pardonnez-moi, je le connais depuis de très nombreuses années. Nous avons eu la chance d'avoir un parallélisme de carrière, même si lui a beaucoup plus évolué que votre serviteur, puisqu'il est aujourd'hui professeur d'université – M. Louvin, ancien ministre, qui abordera donc également cette question sous l'angle à la fois de son expérience politique mais surtout avec

ses grandes connaissances académiques.

Monsieur le Professeur, je vous passe volontiers la parole.

M. Louvin, Professeur de droit comparé à l'Université de Calabre, Président du Collège universitaire international (IUC) de Turin. - Messieurs les parlementaires du Parlement de Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Parlement de la Communauté germanophone, Señora Montoïro Salvado, Presidente Cecchetti, Mesdames et Messieurs,

Je m'attendais à être accueilli aujourd'hui, 21 juin et jour du solstice d'été, par le Druide André Antoine, entouré de vestales et au son de la harpe, nous offrant des coupes d'hydromel. C'est, bien plus sobrement, le Président André Antoine qui nous accueille, par contre, dans un cadre particulièrement sobre mais, je tiens à le souligner, particulièrement chaleureux.

Merci, mon cher André. Vous l'avez rappelé, nous avons eu la joie de partager nos premières expériences parlementaires à un âge où le nombre des années que nous comptions commençait encore par le chiffre deux. Par la suite, des liens constants d'amitié nous ont toujours unis et nous ont permis, tout en parcourant des chemins quelque peu différents, de toujours bien nous comprendre et d'avoir constamment à cœur le maintien du parlementarisme comme moteur de notre vie démocratique.

Le sujet que vous avez porté au centre de l'attention de cette matinée n'est pas un sujet totalement nouveau dans le cadre de la CALRE.

En 2001 déjà, la Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe se penchait sur la question des « parlements régionaux à l'époque d'Internet » et dans ce cadre un rapport, dont j'ai été l'auteur à côté de Lord John Alderdice, à l'époque président du Parlement d'Irlande du Nord, posait déjà en quelque sorte les premiers jalons de cette discussion.

Ce texte (I parlamenti regionali all'era di Internet, in Parlamenti regionali, 2001, n. 2, pp. 170-191) fut édité par la revue qui était l'organe d'information de la Conférence des Conseils régionaux italiens, dirigé à l'époque par Stefano Rolando, à l'époque directeur du Conseil régional de la Lombardie et aujourd'hui l'un des plus grands spécialistes de la communication institutionnelle en Europe.

À l'époque le phénomène de l'utilisation des nouvelles technologies suscitait une certaine

curiosité mais, je m'en suis rendu ces jours derniers compte en relisant ce document quinze ans après, on regardait cette évolutions dans une optique différente de celle d'aujourd'hui.

On s'intéressait surtout à l'introduction de procédures informatives plus performants, à la contamination des procédures parlementaire par les nouvelles technologies, dans le but d'élargir le rayon de l'action des parlements, de leur permettre de rattraper le retard que les parlements semblaient accumuler par rapport aux gouvernements.

Quinze ans plus tard, il faut bien dire que le contexte est nettement différent. Premièrement, nous ressentons de plus en plus le besoin d'ajouter au mot « démocratie » des adjectifs pour souligner la tension que l'opinion publique manifeste vers de nouvelles procédures démocratiques. Nous sentons la nécessité de la qualifier davantage, puisqu'elle est, au fond, toujours une idée relative.

On doit se méfier des conceptions excessivement statiques et absolues de démocratie. La démocratie se décline toujours dans l'air du temps, au gré de l'évolution de la société. Et la démocratie que nous connaissons aujourd'hui, il ne faut pas l'oublier, n'est qu'un phénomène très récent à l'échelle de l'histoire humaine.

Ce régime politique est particulièrement sensible aux mutations de la société, aux innovations technologiques, aux mutations culturelles qui font évoluer la perception même que les citoyens ont de leur rôle par rapport aux institutions.

Comment ignorer le bouleversement radical des relations de pouvoir ? Elles ont été pendant très longtemps pratiquées suivant une logique verticale entre les autorités politiques et les citoyens et cela est aujourd'hui loin d'être accepté aujourd'hui par une grande partie de la population.

Nous sommes donc face à un déficit des critères traditionnels et à l'obsolescence rapide d'une notion - celle de la démocratie participative - qui paraissait, il y a pas très longtemps encore, particulièrement novatrice, au bénéfice d'une forme plus avancée que l'on appelle dans plusieurs pays appelée démocratie interactive et qu'en Italie est plus souvent connue sous le nom de démocratie délibérative.

La présence parmi nous aujourd'hui de mon collègue le professeur Blondiaux me rassure, puisqu'il saura nous fournir au sujet de ces différentes catégories un éclairage précieux.

Nous vivons aujourd'hui dans l'inquiétude de la postmodernité de la démocratie

Parlementaire, qu'il s'agit de réinterpréter d'une façon nouvelle. Il faut essayer de sortir de celle qu'on appelle en italien la *narrazione del declino*, le sentiment général et le cadre psychologique inspiré par l'idée du déclin de l'Occident et des institutions qui en ont caractérisé ses derniers siècles de vie. Il faut aussi repousser l'inquiétude face au changement et ne pas succomber au complexe de Kafka, l'idée que nous 'subissons' nos institutions. Tout le monde se souvient des pages mémorables de Kafka, dans son livre *Le Procès*, de cette sensation angoissante que l'institution incombe sur nous, qu'elle nous surplombe.

Pour ce faire, il faudra aller au-delà de la recherche de solutions purement techniques, il s'agira d'éviter le piège technologique, celui qui nous fait croire que la solution se trouve bel et bien dans le moyen, dans le médium, dans l'Internet, dans la technique nouvelle.

Je pense qu'il s'agit plutôt d'entamer une sorte de révolution culturelle pour sortir de l'impasse où nous nous trouvons, qui a une cause précise: le brouillard.

Un brouillard bien connu déjà il y a cinq siècles. Francesco Guicciardini, contemporain de Machiavelli, l'a bien écrit dans ses *Souvenirs*, en 1512 : « Il existe souvent, entre le palais et la place » – il y avait déjà à l'époque cette distinction très nette – « un brouillard si épais ou un mur si massif que le regard des hommes n'y pénétrant pas, le peuple en sait tout aussi long sur ce que fait celui qui gouverne ou sur les raisons pour lesquelles il le fait que sur les affaires des Indes ».

C'était une belle image qu'il nous livrait pour dire que l'ignorance de ce qu'il se passe à l'intérieur des palais du pouvoir est un phénomène nuisible pour la relation entre les gouvernants et les gouvernés.

Face à ce brouillard, pour trouver une issue à la crise de la relation entre le Parlement et la citoyenneté, nous devons nous rappeler qu'il y a un nœud à trancher : le Nœud gordien, pour reprendre le titre d'un livre de Georges Pompidou qui contenait déjà des prophéties éclairantes quant à la bifurcation face à laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, pour essayer de reconstituer une entente et une compréhension mutuelle

Georges Pompidou écrivait cela après mai 68, dans un contexte de difficultés et de déchirement social, évoquant le risque de s'en remettre à une personnalité forte, un chef trancherait ce même

nœud, évitant de passer par le dialogue et la médiation.

La réponse de nos démocratie doit être une autre.

Jusqu'à présente la réponse a été celle que la Constitution italienne de 1948 résume dans la formule « Tous les citoyens ont le droit de former librement des partis pour concourir, selon la méthode démocratique, à la détermination de la politique nationale » (art. 49). Une adresse bien semblable à celle de la Quatrième république française et de la *Grundgesetz* allemande.

Le contexte de l'époque mettait à la charge des partis de régler cette relation, de représenter le lieu de contact, la liaison entre le peuple et les institutions. Cette liaison, que les constitutions d'après-guerre nous indiquaient si nettement, ne tient plus. On peut l'affirmer sans crainte de démenti aujourd'hui, au moment où les deux capitales d'Italie – la première, Turin, celle de 1860, et l'actuelle, Rome – sont gouvernées depuis deux jours par une force nouvelle qui s'affirme en tant que sujet autre que les partis, expression proclamée du « réseau ».

Voilà l'émergence d'une forme de post-modernité politique.

Je reviendrai tout à l'heure sur la situation italienne, puisqu'elle me paraît anticiper, tout comme il y a 20 ans lors de l'affirmation du parti de Silvio Berlusconi, la ligne d'évolutions de institutions politiques européennes.

Les partis, avec leur rôle moteur et leur ambition d'être au sein de l'institution parlementaire les interprètes de la volonté populaire, ont longtemps incarné l'opinion du peuple. C'est ce que le Parlement de Wallonie dans la brochure qui porte le mot de bienvenue au Parlement de tous les Wallons : « votre opinion est décisive, nous la représentons ».

Là est le cœur de la question.

Jusqu'à présent, c'étaient toujours et uniquement les partis qui assuraient la traduction de la volonté populaire par la fonction législative, une interprétation assurée en permanence entre une élection et l'autre. Aux yeux de nos concitoyens cela n'est plus suffisant.

Le problème est de taille puisque la formule organisationnelle traditionnelle est déjà mise à mal en Italie, en Espagne et se présente aussi dans de nombreux autres pays européens. Un exercice excessif du monopole de la décision, ainsi

qu'une certaine forme de paternalisme, au sens philosophique, et d'élitisme de la classe politique ont contribué à accélérer l'usure du système.

La tentation surgit à nouveau de prendre le raccourci de l'individualisation du pouvoir, dans l'attente messianique d'un « chef », de quelqu'un qui pourra régler tous les problèmes par sa jeunesse, par son brio, par sa capacité de séduction et son charisme: une sorte de pont, un by-pass qui risque de court-circuiter tout le système parlementaire.

Enfin, nous assistons à une forte résurgence des identités, une multiplication même des corps intermédiaires qui ne doivent pas être vus - je vous invite à réfléchir sur cet aspect - comme des sujets alternatifs et des adversaires potentiels à la dynamique parlementaire, mais comme des alliés potentiels, des intégrateurs de la forme démocratique moderne.

Si j'ai évoqué tantôt le laboratoire italien, c'est d'abord parce qu'il a produit dans le passé une forme de parti qui maintenant fait tache d'huile dans différents systèmes politiques, y compris celui des États-Unis. C'est l'idée du « parti-entreprise » créé autour d'un leader qui n'a pas été élevé dans le sérail de la politique et qui organise le consensus d'une façon différente par rapport aux partis traditionnels. Mais l'Italie est aussi le pays où la formule des primaires a trouvé son vivier le plus intéressant, un véritable laboratoire permanent étudié et analysé depuis des années par les politologues.

Il y a enfin une troisième raison, et c'est que la démocratie interactive se structure, dans la péninsule italienne, au niveau des collectivités locales par des initiatives novatrices autour de la logique des biens communs.

La référence principale est à ce propos la Commune de Bologne, chef de file d'une expérience qui a déjà été reproduite par une centaine de communes intéressées à reproduire, à revisiter la démarche bolognaise.

Il s'agit de faire de sorte que la commune, plutôt que d'exercer toujours une action directe, exerce simplement des fonctions de soutien dans la gestion et la régénération des biens communs - la santé, certains espaces urbains, la culture ... - permettant ainsi une gestion directe de la part des citoyens organisés vis-à-vis desquels l'institution publique se cantonnerait dans un rôle de partenaire.

Des pouvoirs publics et des administrations

locales jouant un rôle qui ne serait plus celui de directeur, du « patron », de celui qui a une responsabilité finale et le dernier mot sur tout, mais celui du partenaire, dans une fonction subsidiaire. La perspective est séduisante et peut s'avérer fructueuse.

Les parlements ne sont pas encore structurés pour réagir exactement de la même façon, mais ils y seront probablement amenés et l'évocation des instruments techniques qu'ils utilisent déjà, comme le rappelait tantôt M. le Président Antoine, le prouve bien.

C'est intéressant de vérifier ce qui est en train de se passer sur le terrain, à la dimension la plus rapprochée des citoyens, de voir comment ils sont à même de produire des relations nouvelles - et satisfaisantes - avec des institutions que le droit administratif a toujours caractérisé surtout par l'exercice d'un pouvoir de suprématie permettant, croyait-on, la solution de tout problème.

Comme les institutions modifient leurs attitudes, les partis aussi changent de structure: un modèle différent s'est affirmé, par exemple, lors des dernières élections municipales en Italie, un modèle qui a déjà fait, lors des élections de 2013, du Mouvement 5 étoiles le deuxième parti politique d'Italie. Il s'agit d'un parti qui a théorisé et mis en pratique une formule organisationnelle révolutionnaire dont le véritable inspirateur n'est pas l'homme de proue le plus connu - M. Beppe Grillo, - mais un personnage très controversé, décédé il y a deux mois - M. Gianroberto Casaleggio - original et visionnaire qui a su proposer et mettre en pratique une formule nouvelle dans la gestion du parti.

Le laboratoire italien présente aussi d'autres éléments intéressants: des initiatives intéressantes ont été élaborées aussi dans le cadre des Conseils régionaux italiens, mais les assemblées régionales n'ont pas, en ce moment, un rôle moteur par rapport à l'ensemble de la politique italienne. Ils traversent une phase difficiles, puisque le régionalisme italien dans son ensemble se trouve dans un creux de la vague, « un momento di stanca » dirait-on en italien.

La nécessité de réanimer et organiser à l'heure actuelle l'action citoyenne, très dynamique en ce moment, me paraît être une opportunité à saisir, une ressource précieuse pour relancer le parlementarisme moderne.

C'est la relance d'une démocratie que nous appelons « délibérative », mais qui doit être tout d'abord « discursive », pour permettre l'échange

de parole dans les deux sens.

À l'époque où nous écrivions nos premiers rapports sur l'argument, il y a 15 ans, notre idée était celle d'utiliser au mieux les nouvelles technologies pour faire vitrine de ce que l'on faisait dans le Parlement, pour mieux faire connaître cette action.

On a bien appris, depuis lors, que la communication va dans deux directions et qu'il faut certainement renforcer le deuxième pour faire en sorte de réduire l'écart entre le peuple et le palais, en évitant tout raccourci dangereux et l'utilisation impropre et manipulatrice des nouvelles technologies.

Les politiques sont toujours pressés: ils ont besoin de réaliser rapidement les résultats, de communiquer immédiatement leurs réponses, leurs résultats, leurs succès. Le dialogue demande par contre des temps différents, mais je reviendrai tout à l'heure sur la question du temps qui me paraît cruciale.

Les dispositifs juridiques et les logiciels technologiques - avec l'accélération progressive qu'ils entraînent - ne sont pas à eux seuls une garantie de bonnes relations avec les citoyens, puisqu'ils nous orientent fatalement - à défaut d'une action responsable et authentiquement démocratique - vers la logique du citoyen-consommateur de la politique plutôt que vers celle du citoyen-bâtitseur de la politique qui doit voir dans le Parlement un passeur de lumière, un passeur de paroles plus que le lieu où la vérité elle-même est détenue.

Les instruments de la démocratie active recouvrent, dans une certaine mesure, la liste qui vient d'être dressée, mais vont même un peu au-delà puisqu'ils comprennent aussi les formes d'organisation indépendante de la société par rapport aux institutions.

Il faut en effet que la société civile, dans son autonomie par rapport à l'Etat, se structure d'elle-même pour ce préparer au dialogue, à côté aussi des partis politiques et sans nécessairement se poser en opposition avec eux. Il faut que des organisations souples, multiples, inspirées aux conditions de pluri-appartenance de l'Homme dans la société moderne, aient une plus large légitimité et continuité d'interlocution avec le Parlement.

En disant cela, mon esprit se tourne naturellement vers les événements tragiques qui se sont produits en Belgique il y a quelques mois. Les attentats de Bruxelles, de Zaventem, nous ont tous profondément marqués et nous rappellent à

quel point notre société est aujourd'hui parcourue par des tensions sociales et identitaires. L'accueil que nous a réservé votre Parlement, avec 13 arbres d'olivier dans sa cour - leur nombre est-il le fruit d'un hasard ? - inspire une approche dialoguante: treize oliviers, comme marque de paix, nous encouragent à penser que les identités ne sont pas un obstacle ou un adversaire de la démocratie délibérative ou interactive, mais un cadres naturels et un point de départ pour l'organisation, le bénévolat, les mouvements d'opinion et la mobilisation sociale, les services de consultation, les centres d'écoute.

C'est ce qui m'amène à imaginer le Parlement non pas comme une araignée qui fait sa toile, mais comme le centre de la toile même, du réseau, du network où tous les nœuds sont en connexion et trouvent effectivement ici, entre ces murs, la maison où ces différents centres d'animation, de coopération internationale, ces communautés d'accueil, les groupement professionnels et ainsi de suite, trouvent leur accueil.

Permettez-moi, au passage, de vous signaler de très belles définitions de Giovanni Moro, vaillant sociologue et fils de l'ancien Président de la Démocratie chrétienne italienne Aldo Moro, tué par les Brigades rouges en 1978 : « la cittadinanza attiva è qualita della democrazia ». Les mouvements et les associations sont les partenaires privilégiés de ce dialogue qui ne s'adresse pas uniquement aux citoyens en tant qu'individus, mais aussi et surtout aux citoyens en tant qu'ensembles organisés, facilitateurs de la communication, par rapport auxquels il ne faut pas garder des sentiments de crainte ou de méfiance, mais il plutôt encourager le jeu de la confiance.

Bien qu'on ne veuille pas idéaliser ici sans esprit critique la notion de démocratie interactive, ses vertus me paraissent évidentes. Les vertus civiques, d'abord.

Le fait d'avoir des citoyens informés, bien formés, structurés et à même de faire connaître leur opinion compétente, des citoyens qui savent mettre à côté une vision purement utilitariste et individuelle, au bénéfice d'une vision solidaire et d'un esprit de cohésion, est un énorme atout, un avantage formidable pour la société.

La délibération partagée qui se réalise dans un dialogue continu assure une gouvernance solide, renforce une légitimité fortement contestée même dans nos sociétés occidentales. C'est aussi un énorme bénéfice que les détenteurs de la connaissance, de la sagesse et de l'information finalisées à la décision ne se concentrent à un

seul endroit; cette concentration ne doit pas faire non plus des universitaires et des spécialistes les seuls interlocuteurs des parlementaires. Il y a dans toute société un savoir répandu, une science diffuse qui doivent être mis en valeur.

De l'autre côté, quelques mises en garde sont aussi nécessaires. Des positions dominantes peuvent se créer à l'intérieur de ce dialogue également du côté de l'opinion publique, parfois dominée par des minorités bruyantes et marquée par des phénomènes de manipulation et d'organisation impropre de l'opinion.

Il y a aussi, parfois, une tendance extrême à la recherche du compromis, de solutions de plus en plus médianes qui peuvent faire perdre de clarté et de force à la décision finale.

À ce sujet, on aurait intérêt à s'interroger sur l'expérience suisse, désormais plus que centenaire, qui nous enseigne comment rejoindre progressivement un consensus, même face à de grandes œuvres qui déchainent ailleurs des conflits interminables. Je pense à l'inauguration, il y a quelques jours, du nouveau tunnel du Gothard, une œuvre colossale réalisée avec l'accord des collectivités locales, des pouvoirs publics, du législateur parlementaire et du peuple qui, en Suisse, est aussi législateur et garde dans ses mains les leviers des décisions majeures à côté des institutions de la démocratie représentative.

Enfin, il faut aussi prendre en considération les risques de conflits. Les parlements connaissent d'ailleurs les conflits comme condition permanente et naturelle et savent comment gérer les tensions qui en découlent.

Mesdames et Messieurs, je ne peux pas oublier ici d'être juriste, m'étant déjà passablement aventuré sur le terrain des autres sciences, in *munere alieno* comme on disait au Moyen-âge. En droit constitutionnel, la réponse italienne à cet immense défi est liée à la notion de subsidiarité.

Ce concept de subsidiarité est le plus souvent évoqué dans sa dimension verticale, comme clé de répartition du pouvoir entre les collectivités locales, l'État et l'Union européenne. Or, la subsidiarité que je mentionne ici se situe sur un terrain différent; elle est précisée par un article de notre Constitution reformulé en 2001 où l'on évoque la notion de subsidiarité « horizontale » ou « circulaire ». Circulaire signifie que les pouvoirs publics dans leur ensemble (l'État, les régions, les villes métropolitaines, les provinces, les communes) encouragent – le terme italien est *favoriscono*, favorisent donc l'initiative autonome des citoyens.

Ce n'est pas simplement un vœu, une aspiration: il s'agit bel et bien d'un devoir constitutionnel.

Et là, il faut le reconnaître, les instances parlementaires de notre pays n'ont pas encore intériorisé, métabolisé cette nouvelle notion constitutionnelle qui vise à favoriser l'initiative autonome des citoyens agissant individuellement ou en tant que membres d'une association pour exercer toute activité d'intérêt général sur la base de ce principe de subsidiarité.

Pourquoi ai-je évoqué cet article ? Parce qu'il faut qu'à côté de la révolution culturelle des parlements, de leur réorganisation et de l'introduction de nouvelles pratiques, il faut aussi une garantie juridictionnelle.

Ce n'est pas – vous me permettez – uniquement la volonté du bon prince, ou d'un parlement généreux et ouvert, qui doit accorder l'ouverture en fonction d'une communication et d'une décision conjointe pour l'avenir d'un pays, d'une région. C'est un devoir constitutionnel d'œuvrer dans ce sens de la part de toutes les institutions, et celles issues directement du peuple doivent montrer la voie.

Cela nous amène – dira-t-on – vers une notion de démocratie interactive en quelque sorte utopique.

Soit, mais utopie n'est que le lieu idéal vers lequel on est en train de se diriger. La démocratie n'a-t-elle elle-même pas toujours été, au fond, une utopie ?

L'utopie dont nous parlons ici est celle d'une intelligence collective dans la prise de décision et en même temps d'une intelligence solidaire, parce qu'il y a des intelligences fort brillantes qui demeurent, hélas, des faits individuels et isolés, tandis que la démocratie pratiquée est par nature une dynamique collective : ses institutions sont des biens communs, lieux de relations où chacun a des droits et des devoirs de collaboration.

C'est une utopie, enfin, dans laquelle l'activisme est incorporé à la pratique démocratique d'une façon constante et cohérente.

Le chantier qui s'ouvre est très vaste et le fait que les parlements régionaux européens soient pionniers dans l'exploration de ces territoires inconnus, de cette *terra incognita* vers laquelle on doit avancer est une raison supplémentaire pour vous faire confiance.

La politique n'a pas uniquement de la passion ou de l'expérience dans son fonds de commerce: elle doit offrir un espoir d'avenir et vous, mesdames

et messieurs les parlementaires, vous offrez aussi des utopies.

C'est des gouvernements que l'on attend directement les actes politiques immédiats. Les leaders politiques et les parlementaires ne sont pas là uniquement pour chercher des réponses contingentes : ils ont dans leurs mains les clés du futur et doivent savent garder le rythme qui leur est propre, dans un dialogue qui n'est pas un simple « message » mais une sorte de « massage » continu de l'opinion publique.

Il ne faut pas se faire prendre au piège de la rapidité, de l'excès de vitesse. C'est un mouvement lent, slow, qu'il faut de nos jours. C'est une approche philosophie plus lente et continuelle qu'il nous faut. Des changements lents mais permanents, à l'origine d'une évolution stable pour formuler non pas le récit du déclin, que j'ai évoqué au début de mon exposé, mais un récit d'avenir, une narration de renaissance.

L'équilibre sera forcément encore et longtemps instable, mais on pourra au moins promouvoir une cohésion plus apaisée à l'intérieur de nos communautés et de nos pays.

Je vous remercie très sincèrement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, pour votre attention.

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie.
- Du tout, M. le Professeur, on peut vraiment vous remercier et vous applaudir.

Nous allons accueillir après M. le Professeur Louvin, son homologue, son collègue, M. le Professeur Loïc Blondiaux.

La parole est à M. Blondiaux.

M. Blondiaux, Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre européen d'Études Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS) - Merci pour cette invitation. Pardonnez-moi pour ce déboulé un peu spectaculaire. Je m'appelle Loïc Blondiaux.

Je travaille depuis plusieurs années maintenant sur ce qui relève de l'innovation démocratique sous toutes ses formes. C'est-à-dire sur tous les dispositifs, toutes les expériences qui cherchent à impliquer les citoyens dans le processus de décision politique.

En 20 minutes, je vais essayer de revenir sur le

moment présent, le moment démocratique présent, pour à la fois le caractériser et voir finalement ce qu'il produit comme espérance de transformation démocratique.

Je vais revenir d'abord sur des définitions. Je trouve qu'en matière de démocratie, on définit trop peu ce qu'est la démocratie. Il faut y revenir parce que c'est important et surtout définir la démocratie à partir aussi d'un héritage institutionnel.

La démocratie c'est d'abord un régime politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple et dans lequel, pour reprendre un élément robuste de définition, tous les citoyens ont une égale opportunité d'influencer la décision. C'est la définition de la démocratie que je me donne et que, traditionnellement, depuis l'Athènes du Ve siècle, où l'on donne l'égale possibilité d'influencer la décision. On sait qu'à Athènes, cela se traduisait par des mécanismes, des principes. Le principe d'égale possibilité de prendre la parole à l'assemblée - l'isegoria - ou un principe d'égalité devant la loi.

Mais la démocratie n'est pas uniquement une forme de distribution du pouvoir, c'est aussi une forme de vie. La démocratie, ce sont des institutions, mais c'est aussi une manière de vivre ensemble. C'est un point qui me paraît absolument important aujourd'hui pour comprendre un certain nombre de mouvements actuels.

La démocratie c'est une manière de regarder l'autre, de le considérer comme un égal. C'est une forme de sentiment, c'est une forme d'onde de vie commune. On peut avoir un régime qui se prétend démocratique au plan institutionnel et une société qui n'est pas du tout démocratique. La société française me paraît très peu démocratique dans la manière dont les gens vivent les uns avec les autres. Nos institutions, l'école, la prison, l'hôpital sont des institutions extrêmement peu démocratiques dans lesquelles finalement ce sentiment d'égalité est assez peu perçu et très peu mis en œuvre.

À partir de là, comment aller plus loin dans la définition ? Comment rajouter des définitions à cette définition de base de la démocratie ? Vous avez proposé dans cette réunion de parler de démocratie interactive. J'ai tendance à dire : « Halte à l'inflation des déclinaisons de la démocratie ». Je travaillerais plutôt sur deux vocables dont l'un a été évoqué très bien par mon prédécesseur, c'est plutôt la notion de démocratie participative. La démocratie participative, c'est celle dans laquelle on cherche à faire en sorte que le maximum de citoyens puisse être associé au processus

de décision avec cette idée fondamentale en démocratie selon laquelle, plus les citoyens s'intéressent à la chose publique, plus nous sommes en démocratie.

Alexis de Tocqueville l'avait dit de manière très claire dans de la démocratie en Amérique : « Quand les citoyens se replient sur leur sphère privée, sur leurs petites affaires, il y a toute chance pour que l'on bascule dans un autre régime que la démocratie ». Il y a un intérêt intrinsèque à l'implication des citoyens dans les affaires publiques, dans la discussion des affaires publiques. C'est cela l'idéal de la démocratie participative.

Ensuite, il y a un deuxième idéal, me semble-t-il, qu'il convient de ne pas négliger, qui est un idéal de démocratie délibérative. Le terme a été utilisé par M. le Professeur Louvin. C'est un terme qui a beaucoup de mal à émerger en France parce que pour nous la délibération, c'est la décision. En fait, en anglais, à l'inverse, la délibération, c'est la discussion qui précède la décision. Cette démocratie délibérative peut se définir de la manière suivante : « C'est faire en sorte que tous ceux qui sont impliqués par une décision, affectés par une décision puissent discuter cette décision ». C'est une nouvelle formule de légitimité dans nos démocraties. La décision légitime n'est plus seulement celle qui est produite par une autorité élue ou une autorité égale, mais c'est celle qui a pu être discutée, débattue, délibérée par tous ceux que cette décision concerne. Là on a une exigence qui est une exigence non plus de quantité, de citoyens concernés, de politisation des citoyens, mais une exigence de qualité de légitimité de la décision.

Voilà les deux notions sur lesquelles je m'appuierais. Ensuite, je vais continuer ce travail exploratoire de définition en rappelant une évidence historique. C'est que nos régimes sont très éloignés de l'idéal démocratique original. Nos institutions et la démocratie représentative ont été inventées par des gens qui haïssaient, détestaient la démocratie. Il est évident qu'aujourd'hui, un ensemble de travaux historiques ont bien rappelé que, à la fin du XVIII^e siècle, en France, les constituants français haïssaient la démocratie et ont voulu lui trouver des alternatives. Tout en affirmant la souveraineté du peuple, ils considéraient que le peuple n'était pas capable de se gouverner lui-même et qu'il était, au mieux, capable de désigner des représentants qui gouverneraient pour lui.

Nos régimes ne sont pas au sens propre des démocraties ; les démocraties représentatives sont une forme de contradiction dans les termes. Ce

n'est qu'après un processus historique assez long, assez conflictuel, qu'a été inventée cette formule de compromis, qui est la démocratie représentative dans laquelle il a été progressivement admis que le suffrage universel équivalait à la démocratie. En fait, nos démocraties représentatives n'ont de démocratique véritablement que l'élection, que la possibilité pour chaque citoyen de se donner des maîtres, des représentants. C'est cela le caractère démocratique que nos démocraties. La souveraineté du peuple s'arrête à l'élection.

Cet héritage est aujourd'hui discuté, remis en cause par un certain nombre d'acteurs et par un certain nombre de faits sociaux. Où est aujourd'hui de la démocratie représentative ? Où est ce régime ? Il est facile de le voir, il est menacé dans ses fondements mêmes, dans son efficacité même. Il ne parvient plus à résoudre un ensemble de problèmes qui se posent à lui : problèmes environnementaux, capacité à réguler les marchés et les acteurs économiques qui ont pris aujourd'hui le pas sur le pouvoir politique. Il y a une forte crise d'efficacité de ce régime.

Puis il y a une forte crise de légitimité de ce régime. On a chez les citoyens des réactions de plus en plus violentes d'exaspération à l'égard des représentants ; pour certains, à l'égard même du principe de représentation. Vous avez, finalement, une grande diversité de réactions mais qui sont toutes négatives, aujourd'hui, à l'égard du gouvernement représentatif. Il y a ceux qui se disent : « Il faut des solutions autoritaires ». Il y a une pulsion, une tentation autoritaire très claire dans nos démocraties dont les gouvernants peuvent jouer. On a très clairement en France, aujourd'hui, une rhétorique guerrière, une rhétorique autoritaire, presque post-démocratique, dans le discours d'un certain nombre de nos gouvernants.

Puis vous avez chez les citoyens la tentation de l'extrême droite qui consiste à se dire, face à des gouvernements aussi inefficaces, qu'il est peut-être nécessaire de restaurer une forme d'autorité politique. Puis vous avez une autre fraction de la population qui a renoncé à s'intéresser à la politique.

Ce qui menace les démocraties représentatives, c'est aussi l'indifférence, c'est la montée de l'abstention. Si les gens ne vont plus voter, la légitimité exclusive des représentants, celle qui repose exclusivement sur l'élection, est évidemment menacée.

La troisième réaction, c'est sur celle-là que j'aimerais m'attarder, c'est une réaction qui renvoie à une plus forte exigence de démocratie, qui se

met à remettre en cause les principes mêmes sur lesquels se fonde ce régime. Un mouvement comme Nuit debout, venant après le mouvement Occupy ou le mouvement des Indignés, traduit clairement cette exigence de plus de démocratie, de plus de participation citoyenne, de plus d'horizontalité ; ce qu'un de mes collègues australiens a appelé une forme d'allergie à la représentation. Aujourd'hui, il y a toute une série d'acteurs qui supporte de moins en moins le fait d'être représenté, le fait qu'on leur dise : « Vous nous avez élus, vous cessez d'exister politiquement une fois que vous avez été votés ». Vous avez cette demande de démocratie qui émerge, qui n'a pas toujours existé, qui ne concerne qu'une minorité de la population, mais qui monte et qui se traduit par différents mouvements, différents dispositifs.

Une fois posé ce contexte, une fois posée l'existence de cette crise, deux processus marquants caractérisent la période actuelle.

La première a été évoquée par mon prédécesseur, Roberto Louvin, c'est l'émergence d'une démocratie du faire, d'une capacité des citoyens à s'auto-organiser, à faire sans les institutions. La multiplication d'expériences démocratiques portant sur les communs, la gestion ensemble des communes, l'habitat partagé, les jardins partagés, des expériences associatives qui traduisent le fait que, pour une partie de la population, les institutions sont plus un obstacle que véritablement une voie obligée pour gérer son destin. Cette démocratie du fer me semble extrêmement caractéristique de la période actuelle et elle ne pourra que se renforcer au fur et à mesure du délitement des institutions, de l'affaiblissement de l'État qui est programmé et de l'affaiblissement des services publics.

Cette démocratie du faire me semble tout à fait intéressante. Ce qui est intéressant, c'est l'incapacité des institutions, dans la plupart des cas, à entrer en contact avec ces citoyens qui s'auto-organisent. On voit bien, par exemple dans un mouvement comme la Zad, de Notre-Dame des Landes, c'est l'utopie qui est à l'œuvre derrière ce que les zadistes essaient d'entreprendre à Notre-Dame des Landes, c'est-à-dire une forme de société alternative, une forme d'utopie concrète.

Le deuxième mouvement qui me paraît aussi très intéressant et qui vous intéresse directement, c'est un renouveau de l'imagination démocratique, c'est-à-dire une recherche de différentes manières d'alternatives à l'élection ou de solutions qui cherchent à prolonger ou à compléter les institutions de la démocratie représentative. Ce

renouveau de l'imagination démocratique peut passer par le retour à des dispositifs très anciens comme le tirage au sort. Je trouve extrêmement frappant qu'aujourd'hui l'on redécouvre à la fois théoriquement et pratiquement le tirage au sort comme alternative à l'élection.

Il ne s'agit pas de tirer au sort des gouvernants, quoi que. Vous avez des expériences, je pense aux conventions constitutionnelles en Irlande qui recourent au tirage au sort. A été mis en place, depuis quelques années, en Irlande, un processus de révision de la constitution qui repose sur une assemblée qui est composée pour deux tiers de citoyens tirés au sort et un tiers d'élus et qui a abouti à un certain nombre de réformes dont certaines commencent à être soumises au référendum et commencent à être mises en place. Ce retour du tirage au sort me paraît tout à fait significatif de cette recherche d'alternatives à la représentation. J'y reviendrai.

Le deuxième dispositif qui avait été complètement refoulé dans notre histoire politique, c'est le mandat impératif. Aujourd'hui, vous avez des technologies, par exemple le parti pirate qui défend concrètement cette idée, qui permettent de rendre possible, praticable le mandat impératif. Des technologies reviennent sur un des arguments principaux des partisans de la démocratie représentative qui disaient : « Une fois que l'on a désigné des représentants, ils ne peuvent pas revenir en permanence devant leurs électeurs pour prendre des décisions ». Aujourd'hui, des logiciels, des outils numériques rendent possible le mandat impératif.

Vous avez un petit mouvement en France qui me paraît préfigurer ce que pourrait être cette transformation de la démocratie, qui s'appelle Ma voix, qui s'est présenté aux élections à Strasbourg, aux élections législatives anticipées il y a quelques semaines, et qui prévoit d'envoyer à l'assemblée des députés qui s'engageront à revenir devant leurs électeurs, à les consulter avant toute loi. Le mouvement 5 Stelle Beppe Grillo repose un peu sur cette logique.

Puis, dans ce renouveau de l'imagination démocratique, il ne faut absolument pas négliger – on pourrait parler du droit de pétition aujourd'hui qui retrouve une actualité forte et qui a un poids politique et qui est un instrument très ancien de la démocratie – ce que peuvent apporter aujourd'hui les technologies numériques, et tout ce qui relève de ce que l'on appelle « le gouvernement ouvert » et qui va dans le sens de ce que vous appelez la démocratie interactive.

Il existe, vous le savez peut-être, un partenariat international autour du gouvernement ouvert. La France en a la présidence cette année. Elle organisera un sommet de l'Open Government Partnership cet automne, à Paris. Ce gouvernement introduit des formes de consultation, de dialogue entre les citoyens et les élus, en amont de l'élaboration de la loi.

Ces formes de gouvernement ouvert développent à la fois un principe de contribution, une possibilité de contribution des citoyens aux processus de décision. La démocratie participative ou la démocratie délibérative est à la fois conflictuelle, c'est une démocratie d'interpellation, c'est la contre-démocratie dont parle M. Pierre Rosanvallon, mais c'est aussi de plus en plus une démocratie contributive qui parie sur le fait que les citoyens ont des idées, ne sont pas des idiots culturels, qu'ils peuvent proposer des solutions aux problèmes que rencontrent les gouvernements locaux et nationaux.

À la fin de l'année 2015, on a vu par exemple en France une loi sur le numérique, qui s'est appuyée sur une plate-forme interactive à laquelle ont participé plusieurs dizaines de milliers de citoyens qui ont fait des contributions. Cinq articles de cette loi sont directement issus de ce processus de consultation citoyenne. Cette plate-forme, fortement développée par la secrétaire d'État au Numérique, indique une direction dans laquelle aujourd'hui on pourrait penser le principe de représentation. La représentation ne s'arrêterait pas à l'élection, mais serait un processus continu d'allers-retours entre les citoyens et les élus. C'est à cette notion que renvoyait l'exposé de mon prédécesseur. Là, on est dans la démocratie délibérative.

Aujourd'hui un processus vise à multiplier ce type de plateforme numérique. Je pourrais faire l'inventaire de tous ces dispositifs, ils sont très nombreux. Je ne le ferai pas, je vais vous citer un autre exemple dans lequel je joue un rôle. Je suis garant d'un dispositif mis en place par le Gouvernement français, par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique qui vise à multiplier des ateliers citoyens par les ministères en préalable à la définition d'une politique. Le premier vient d'avoir lieu, c'est un atelier citoyen, c'est une forme de conférence ou de jury citoyen dans lequel on recrute un panel d'une quinzaine de citoyens à qui on donne une information, que l'on amène à délibérer. Vous connaissez sûrement ce dispositif, mais là c'est le Gouvernement qui fait cela. En l'occurrence, c'est la ministre française de la Santé qui voulait prendre l'avis des citoyens à propos de l'utilisation des données de santé, les

big data en santé – sujet extrêmement technique, mais qui implique les citoyens – et qui a choisi de prendre l'avis d'un tel panel.

Vous le voyez, aujourd'hui on a tous les outils nécessaires – et cela, c'est une conviction absolue de quelqu'un qui travaille depuis plus de 20 ans sur ces questions – pour faire participer les citoyens. On a tous les dispositifs, notamment numériques, permettant de recueillir leur parole, leur contribution, qui permettent d'organiser un débat à l'échelle de citoyenne. Tout le mouvement des civic tech, auquel il faut que les politiques aujourd'hui s'intéressent, va dans ce sens. Il manque simplement une volonté politique majeure. Ce ne sont pas les outils qui manquent, c'est la volonté politique. Il est clair que les obstacles au développement de ces procédures de démocratie ouverte, de démocratie délibérative ou de démocratie interactive, les raisons sont à rechercher dans les représentations, essentiellement dans la vision que les élus et les experts de tous types peuvent avoir du citoyen. Une vision dévalorisante, disqualifiante, à travers laquelle ils affirment leur supériorité. Une fois que ces obstacles seront levés – mais il faudra du temps, peut-être sera-t-il trop tard – on pourra vraiment envisager de transformer en profondeur le processus de représentation.

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie.
- Voilà qui était passionnant dans la droite ligne du précédent intervenant. Merci, Professeur Blondiaux.

Puisque nous avons pris un peu de retard du fait de la venue de certains invités – pas vous, bien sûr – qui étaient bloqués dans les embouteillages, nous retrouvons Mme Schnapper qui est professeure émérite de sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences sociales et qui surtout, nous le savons, est ancien membre du Conseil constitutionnel français.

La parole est à Mme Schnapper.

Mme Schnapper, Professeure émérite de sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (Paris) et ancien membre du Conseil constitutionnel français. - Monsieur le Président, j'ai pris deux risques. Le premier, c'est d'arriver en retard et par conséquent, n'avoir entendu qu'une des deux interventions qui m'ont précédée. Le second, qui est plus grave, c'est de parler après M. Loïc Blondiaux dont l'enthousiasme et l'éloquence risquent de rendre mon propos assez rabat-joie et critique. Je vous prie de m'en excuser.

Sur tout ce qu'il a dit, je n'ai pas d'objection de

fond, mais je voudrais les reprendre dans une autre perspective. Quand il a parlé du fait que ceux qui ont établi les principes de la république représentative haïssaient la démocratie, je n'irais pas aussi loin que lui. Ils en craignaient les excès et comme tous les responsables politiques, ils avaient tendance à vouloir garder le pouvoir eux-mêmes. Mais je voudrais ajouter la réflexion que dans l'expérience historique, d'ailleurs très courte, dont nous disposons sur la démocratie moderne, la seule qui existe, dont il y a eu une expérience historique, c'est la république ou la démocratie représentative. C'est à partir de là qu'il nous faut réfléchir et reprendre un certain nombre des thèmes qu'il a abordés et que je voudrais reprendre sous un autre angle.

Là où nous ne pouvons pas ne pas être d'accord, parce que c'est de l'ordre de la constatation, c'est la crise de la représentation. Je voudrais partir de là. L'idée de représentation est à la fois aristocratique et démocratique, elle a toujours eu une connotation oligarchique puisque comme le disait Madison : « C'est l'épuration de la démocratie. Elle filtre la volonté populaire en la faisant passer par l'intermédiaire d'un corps choisi de citoyens ». Elle est aristocratique parce qu'elle sélectionne des dirigeants qui par un aspect – l'âge, le statut social, la compétence ou le dévouement – sont différents ou peuvent apparaître supérieurs à leurs électeurs. D'où l'interdiction du mandat impératif, j'y reviendrai, et l'indépendance relative des représentants par rapport à ceux qui les ont élus. La dimension démocratique – cela a été rappelé par M. Loïc Blondiaux – est le fait qu'elle accorde à tout citoyen une voix égale dans le processus de choix et de rejet des gouvernants et qu'elle organise un système de réciprocité des obligations et des engagements des uns envers les autres, d'où l'importance du vote qui est la dimension démocratique, comme vous l'avez très bien dit, de la légitimité politique.

Cette double dimension explique ce que l'on observe, c'est-à-dire cette double exigence des individus démocratiques. Ils veulent des dirigeants qui leur ressemblent et ils veulent des dirigeants qui incarnent une forme de sacralité du pouvoir ou au moins de dignité. De cette ambivalence, nous aurions beaucoup d'exemples à donner dans l'histoire française – je pense que vous y pensez comme moi – entre M. Giscard d'Estaing d'un côté, M. Sarkozy de l'autre, par exemple,.

Or, ce qui est frappant et ce qu'a très bien illustré l'exposé que nous venons d'entendre, c'est que la dynamique démocratique, c'est-à-dire l'exigence démocratique accrue au fur et à mesure que se développe l'idée démocratique, a pour effet de

remettre en cause la dimension aristocratique du vote. S'en remettre à un autre est contradictoire avec la conception souveraine que l'individu démocratique se fait de lui-même, il est lui-même la source de la légitimité, de sa propre légitimité et donc de la légitimité politique. Il se sent qualifié pour s'exprimer sans le truchement d'un représentant, idée qui était au fondement de la république représentative.

La crise de la représentation ne concerne pas seulement les institutions liées au monde politique au sens étroit du terme et à la république représentative ou parlementaire. C'est la même crise de la représentation que l'on observe dans toutes les dimensions de la vie publique. Mes collègues politologues multiplient les études sur les formes non conventionnelles de la participation politique, manifestations organisées ou non organisées, grèves organisées par les syndicats ou non organisées, pétitions, jurys citoyens, assemblées de quartiers. Les exemples en sont multiples. J'y reviendrai.

Certaines sont des formes institutionnalisées de protestation, le droit de grève, le droit de manifestation est inscrit dans l'ordre constitutionnel et d'une certaine façon, elles sont ritualisées et dans leur forme et dans leur déroulement.

D'autres sont plus récentes et échappent aux institutions qui, à leur façon, sont des institutions représentatives et qui veulent exprimer directement la revendication proprement directe, des citoyens. On a parlé longtemps des « indignés ». On parle aujourd'hui de « Nuit debout ».

Pour rendre la pratique politique plus démocratique, plus vivante et plus directe, on parle beaucoup de la démocratie locale ou de la démocratie participative.

La participation de ce que l'on appelle « les habitants ordinaires », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas des représentants d'un organisme politique – en ne donnant à « ordinaire » aucun sens péjoratif ou d'inégalité, mais simplement le fait qu'ils ne sont pas des politiques professionnels – montre que, par exemple, les comités de quartiers, traitent de questions locales et quotidiennes et rassemblent beaucoup plus des personnes qui sont déjà des habitués de la vie publique ou des participants à la vie publique.

On y retrouve des représentations associatives, des citoyens engagés ou directement concernés par la décision discutée. En sorte que ce ne sont pas vraiment les abstentionnistes qui sont impliqués, ceux qu'il faudrait faire participer à la vie publique

pour la rendre active, mais plutôt les mêmes qui à la fois votent, sont actifs, et sont présents Dans les organismes consultatifs.

Dans ces conditions, l'on peut se demander si les habitants ordinaires, parfois malhabiles à s'exprimer parce qu'ils n'ont pas la professionnalisation de ceux qui sont engagés dans la politique, ne seraient pas mieux défendus par ceux qui les représentent. Et l'on voit apparaître surtout ce qui paraît un des risques de ces dispositions, que des minorités locales maîtrisent les débats et imposent leur point de vue particulier au nom de la démocratie de proximité.

Historiquement, l'élargissement et le secret du vote ont été les moyens par lesquels l'on a limité l'influence des puissants ou des habiles sur le vote des électeurs plus modestes qui ne pouvaient s'exprimer que par l'intermédiaire du vote pour traduire leur choix. C'était la manière d'échapper à la pression des notables.

Les institutions spontanées ne risquent-elles pas de traduire un retour des notables, même si ce sont des notables d'une autre forme que dans l'Histoire ?

D'autre part, la consultation des habitants risque toujours de se limiter aux problèmes immédiats du quotidien et de conduire à vider beaucoup du contenu proprement politique des décisions.

Il y aussi des problèmes liés à la compétence, les problèmes les plus locaux, les plus immédiats font souvent appel à des considérations plus générales qui dépassent le local et l'immédiat sur, par exemple, l'environnement ou le réchauffement climatique. Il faut former à un certain nombre de connaissances. On demande à la fois aux participants d'avoir la spontanéité du citoyen non formé et en même temps d'avoir une certaine formation. Ce sont les comités de citoyens qui ont été aussi évoqués qui me paraissent, de ce point de vue, les plus innovants, puisqu'ils essaient de combiner justement le fait de citoyens échappant à l'organisation politique et en même temps de les former. Parce que ce problème de la compétence est capital. Réunir des habitants non compétents ne leur donne pas l'occasion d'exprimer un véritable choix.

De même, en ce qui concerne toutes les formes de la vie associative qui permettraient, selon certains, de donner un sens plus vivant et plus authentique à la pratique démocratique, là aussi l'on constate que les militants des associations civiques ou culturelles sont souvent les mêmes que ceux qui participent à la vie politique que

l'on appelle « conventionnelle » et vous voyez tout ce que cet adjectif a de péjoratif.

L'on constate aussi que beaucoup d'associations nationales ont été créées et financées par les hommes politiques eux-mêmes, pour développer leur propre action sous d'autres formes, que d'autres sont créées pendant peu de temps pour obtenir des subventions des pouvoirs locaux et qu'elles ne permettent pas, en réalité, de faire participer de nouvelles personnes à la vie publique.

À travers différentes enquêtes, l'on voit bien que s'exprime une double interrogation et à travers cette interrogation, la possibilité de dévoiement. D'une part, des instances de consultation spontanées risquent d'aboutir à la tyrannie des minorités locales mieux armées que d'autres pour orienter les débats et les décisions. D'autre part, elles risquent de prétendre à une action concrète, immédiate, et à dépolitiser beaucoup de débats. Parce que dans les démocraties, comme dans toute société historique, il faut un lieu du politique au sens plein et noble du terme, la vie politique ne peut pas se réduire à la gestion du quotidien et de l'immédiat bien que cette gestion soit essentielle. Il faut aussi un lieu où l'on contrôle les inévitables passions ethno-raciales ou ethno-religieuses des hommes pour réaliser les arbitrages entre les intérêts des individus et des groupes qui sont, par nature, sinon opposés, du moins divergents, pour mobiliser contre un péril extérieur.

Il faut donc un lieu où se concrétise la politique, c'est-à-dire l'espace des choix, les arbitrages de la volonté d'exister qui en font partie, qui organisent les institutions qui sont légitimées par les pratiques démocratiques.

Il est vrai, et là je suis tout à fait M. Blondiaux, que le tirage au sort est redevenu un sujet de réflexion, alors que l'idée de représentation qui avait été adoptée à la fin du 18^e siècle l'avait marginalisé, il apparaissait alors comme proprement démocratique. Montesquieu l'avait dit : « Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie, le suffrage par choix est de celle de l'aristocratie ». L'on voit bien là la double dimension de la république représentative.

En France, vous savez que l'on a limité le tirage au sort au jury populaire des cours d'assises, si je ne fais pas d'erreur. Tout le monde, au nom d'un principe de réalité, s'accorde à penser qu'elle est peu praticable pour sélectionner les responsables de grandes instances de la vie politique, mais qu'un certain nombre d'assemblées locales ou européennes pourraient être attribuées au moins partiellement par tirage au sort, avec l'espoir de

ranimer ainsi la démocratie. Ce que traduit cette réflexion c'est cette aspiration à une démocratie qui serait pure ou qui serait une vraie démocratie bien que, là aussi, je suis d'accord avec le fait que la démocratie a toujours été une utopie et que rien ne permet de la réaliser totalement, elle est une idée régulatrice.

Dans toutes ces réflexions sur la réanimation de la démocratie que l'on appelle « consultative », « délibérative » ou « continue », l'idée sous-jacente est que les citoyens doivent intervenir directement dans le processus de l'élaboration des décisions et de ne pas seulement intervenir tous les cinq ans pour choisir leurs gouvernants. Certains de ceux qui réfléchissent sur ces questions en viennent - je vous renvoie à Dominique Bourg - à cette république écologiste mais je n'ai pas le temps d'en discuter.

Il reste un problème commun à tous, c'est Internet et tous les procédés qui pourraient encourager, selon certains théoriciens ou militants de l'idée de cette démocratie rénovée, les citoyens, qui sont devenus fort négligents lorsqu'il s'agit de voter et de faire vivre ensuite les institutions de la démocratie représentative, plus généralement à participer à la vie publique. C'est un peu ce qui est au cœur des partis Pirate, qui ont été cités. Quelques pays, peu nombreux d'ailleurs, sont passés au vote électronique. C'est une facilité technique qui peut être justifiée, en particulier, dans le cas des nationaux expatriés qui résident loin d'un bureau de vote. Je ne pense pas que l'on puisse trouver, là, le pouvoir de transformer la relation aux institutions représentatives parce que, si la technique empêche les obstacles à l'idée de participation, par elle-même, elle ne nourrit pas cette idée. L'open government ou la démocratie électronique ne me paraît pas personnellement, à partir de l'expérience historique dont nous disposons, le moyen, par elle seule, de conduire à une participation plus présente et plus efficace.

C'est vrai que la technique a modifié le déroulement des campagnes électorales. C'est vrai que la facilité des échanges horizontaux, comme on dit, peut donner l'illusion d'une sorte de démocratie pure ou d'ultra-démocratie parce que chacun pourrait, à tout moment et immédiatement, entrer en contact avec tous les autres en excluant tous les corps intermédiaires, qu'il s'agisse des partis, des associations, des institutions politiques, des syndicats ou des médias. Il me semble que cela peut être un avantage, mais cela pourrait aussi être un risque dans la mesure où cette immédiateté pourrait conduire à évacuer le temps qui me paraît essentiel, celui de la réflexion, celui de

la connaissance, celui du débat argumenté. Les techniques informatiques risquent de renforcer ce dont souffre la démocratie en général, c'est-à-dire la réaction de la sensibilité, de l'émotion, de l'immédiat et de réduire encore ce temps du débat essentiel à la pratique démocratique.

Il est inévitable que soit mobilisés les moyens techniques, une sorte de coproduction citoyenne, mais il ne faut pas oublier que les outils sociaux ne créent pas l'action collective, ils ne font que supprimer les obstacles qui empêchent qu'elle se développe. Si les individus démocratiques cessent de se penser en tant que citoyens collectivement chargés de faire exister un ordre politique légitime, il ne suffit pas de donner les moyens techniques pour qu'ils participent effectivement à la vie de la cité, car la technique ne fait jamais que ce que les hommes en font et l'abstention vis-à-vis de la démocratie ne me paraît pas d'ordre technique.

D'autant plus que les enquêtes dont nous disposons sur l'utilisation de la toile tendent à montrer qu'elle facilite plutôt le rapprochement de ceux qui pensent la même chose, qu'elles ne sont la source d'un débat argumenté. Chacun, devant ce monde illimité et sans contrôle social, tend plutôt à retrouver les siens et à injurier les autres qu'à introduire un débat argumenté.

Paradoxalement, la possibilité des contacts avec tous a pour effet involontaire, souvent, davantage des replis identitaires que l'ouverture à l'étranger et à l'inconnu.

J'ai trois minutes pour dire comment je vois le problème. Toutes les formes de consultation et de débat politique qui permettent d'étendre, parmi les citoyens, la participation civique me paraissent non seulement possibles mais souhaitables ou même peut-être nécessaires, parce que le débat libre et si possible argumenté fait nécessairement partie du processus démocratique. Il est naturel, il est souhaitable de consulter tous ceux qui se sentent concernés, qui disposent d'une compétence particulière, d'écouter, pour les gouvernants, ceux qui s'expriment dans les divers débats et les réseaux sociaux, parce que c'est, là, la consultation entre le monde politique et la société.

Ces échanges, tout à la fois normaux et positifs, ne définissent pas par eux-mêmes une nouvelle démocratie. Ils organisent de nouvelles modalités qui prennent en compte les exigences démocratiques accrues des citoyens et ils peuvent être l'occasion de compléter et de renouveler les pratiques de la république représentative. Mais ils ne peuvent constituer qu'une étape dans le processus de la décision politique. Ces

consultations, au sens le plus général, ne sauraient pas remplacer les décisions que le politique doit prendre au nom de l'intérêt général, or l'intérêt général ou le bien commun ne se confondent pas avec la somme des intérêts particuliers.

Il me semble que toutes les propositions issues de cette forme de démocratie renouvelée doivent, finalement, être soumises au verdict du vote et adoptées selon l'exigence des institutions garanties par le droit qui organisent la république représentative, faute de quoi, on passerait de la liberté politique à la licence. L'ordre démocratique repose sur le respect des institutions démocratiques, à savoir l'élection libre et honnête, l'action des partis politiques – en disant un parti politique au sens très large –, le débat, le débat raisonné et la discussion, la responsabilité du pouvoir.

Or, seul le vote libre et égal met en œuvre l'utopie de l'égalité de tous les citoyens et seule, l'égale participation de tous au processus électoral selon des règles connues contrôlées par le juge assure l'égalité de tous les citoyens pour choisir leurs gouvernants et porter, par leur vote, un jugement sur leur action. C'est le vote qui symbolise et qui rend concrète l'utopie démocratique, selon laquelle chaque citoyen dispose de la même parcelle de légitimité, du même droit à se voir reconnues son autonomie et sa dignité.

Lorsqu'il est pratiqué, selon des règles admises par tous et aussi justes que possible et protégé par le secret, il donne à tous les mêmes moyens d'être, à un moment donné, politiquement égaux.

Par-delà toutes ces modalités nouvelles, qui encore une fois me paraissent souhaitables, il faut aussi garder ce qui est au cœur de la république représentative, à savoir le vote libre et honnête et le respect des institutions légitimes pour assurer une démocratie qui, encore une fois, ne sera jamais parfaite, ne sera jamais pure, car les utopies donnent un sens à l'existence mais elles ne sont jamais réalisées telles quelles dans la réalité historique. Je vous remercie.



Echanges de vues

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie.
- Chers collègues, il est à peu près 12 heures 45. Nous avons donc une bonne trentaine de minutes devant nous pour poser un certain nombre de questions et puis peut-être pour entendre, plus finement encore, nos orateurs dans les solutions que nous souhaiterions rechercher.

Qui souhaite intervenir puisqu'un groupe de travail suppose qu'il y ait une interaction, puisque c'était le thème même de notre groupe ?

La parole est à M. Courard.

M. Courard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. - Je ne vais pas mobiliser la parole bien longuement. Je voulais vous remercier des trois interventions de grande qualité qui nous amènent à réfléchir car c'est un thème qui nous tient à cœur. Les solutions sont présentes, mais elles n'apparaissent pas comme évidentes ; pas mal de difficultés se présentent.

J'ai deux-trois constats. On voit cette nécessité d'une participation citoyenne, mais en pratique, que ce soit dans une commune, que ce soit un parti politique ou une quelconque association, lorsque l'on organise un débat public, lorsque l'on fait venir des orateurs brillants, lorsque l'on échange et que l'on essaie de faire participer et demander l'avis aux gens, on a très peu de succès. La présence citoyenne est très faible.

Hier, j'étais avec un député européen, avec une large publicité dans un débat, où l'on évoquait des sujets d'actualité : il y avait 12 personnes. Je sais que c'est le football, Euro 2016, pour le moment, mais une fois, c'est la télé réalité, à un autre moment, c'est autre chose. Il y a une grande difficulté à mobiliser le citoyen. Les mesures prises notamment par le président du Parlement ici, se sont multipliées et vont dans le bon sens ; ce n'est pas si facile que cela de mobiliser les gens, sauf peut-être les jeunes. Je crois que le succès est au rendez-vous lorsque l'on associe les écoles et les conseils communaux des enfants, par exemple, comme vous avez très bien fait ici dans ce Parlement.

On a envie de voir cette volonté de participer augmenter, c'est le cas chez toute une série de personnes ; vous l'avez relevé. En même temps, je viens de vous l'indiquer, il y a une augmentation aussi du désintérêt des gens pour la politique et pour la vie publique, une augmentation de l'individualisme, qui se traduit aussi par des résultats concrets. Lorsque l'on voit

les consultations populaires en Suisse, on pourrait trouver en Suisse un bon exemple, puisque l'on consulte pour plein de choses. Mais c'est aussi un révélateur des populismes, de l'extrémisme, du racisme et de l'anti-intérêt général. Cela nous inquiète comme démocrates.

Je vous demanderais votre avis sur le système qui prévaut en Belgique et qui n'est pas le même notamment en France, celui du vote obligatoire. Vous avez évoqué le vote électronique, moi non plus, je ne suis pas favorable au vote électronique. Faire la démarche de se lever et d'aller à un endroit et réfléchir puis poser un acte est important. N'est-il pas important d'imposer à tout le monde cet acte et cette réflexion, plutôt que de laisser au citoyen, au nom de la liberté, le choix de voter ou pas. J'aurais voulu votre opinion.

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres questions ?

La parole est à M. Miesen.

M. Miesen, Vice-Président du Parlement de la Communauté germanophone. - Merci aux trois orateurs, c'était très intéressant. J'ai une toute petite question. Je suis persuadé qu'il faut avoir une démocratie participative. À la fin de votre discours, Monsieur Blondiaux, vous avez dit quelque chose de très important et de très vrai aussi, qu'il n'y a pas de volonté politique pour établir cette démocratie participative. Avez-vous une idée de comment on peut persuader les mandataires actuels d'établir cette démocratie participative ?

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - S'il n'y a plus d'autre question dans ce premier tour, je vais tenter de vous soumettre deux interrogations.

On partage tous, du côté académique comme du côté politique, la crise de représentation politique – c'est bien de cela qu'il s'agit – qui a peut-être dévoyé la démocratie originelle, même si la démocratie athénienne était loin d'être une grande démocratie aussi, puisqu'il y avait un grand nombre de citoyens et de citoyennes qui n'y participaient pas.

Ce phénomène de crise de représentation est-il conjoncturel ou structurel ? Pendant des décennies, on a toujours amélioré le bien-être et le sort de nos concitoyens, aujourd'hui nous n'en sommes plus là, c'est la déconvenue économique. La plupart de nos sociétés retirent un certain nombre de droits et de protection. On a le sentiment que, tant que les élus assuraient le bien-être, on pouvait

leur faire confiance ; dès lors qu'ils touchent à une partie de mon bien-être, de ma prérogative, de ma capacité d'atteindre la pension à un âge raisonnable, dès lors que vous portez atteinte à cela, je vous retire le pouvoir.

Autrement dit, vous pouvez gérer quand c'est dans mon intérêt – je caricature – mais dès lors que vous êtes attentatoire à mes intérêts, je vous retire le mandat que je vous ai donné.

De l'autre côté, n'y a-t-il pas, dans le climat d'insécurité que nous connaissons, aujourd'hui une surenchère absolue sur les méthodes, les moyens qu'il faut mettre en œuvre pour rassurer nos concitoyens ? On le voit en France, en Belgique, deux commissions d'enquête y travaillent. On évoque tantôt la garde à vue à 72 heures, on pourrait même encore la prolonger. Bref, il y a une surenchère de la sécurité qui fait que l'on recherche des pouvoirs forts, des pouvoirs absolus, une espèce de Duce, de Général – vous voyez à quoi je fais référence – qui prendrait les mesures pour assurer ma protection.

Puis, n'y a-t-il pas un mouvement qui est structurel, probablement essentiellement de gauche et de droite, mais avec des racines différentes ? De gauche, c'est probablement la forme d'une démocratie rêvée, d'une imagination au pouvoir, il est interdit d'interdire, toutes des phrases que l'on a entendues naguère. De l'autre côté, du côté de l'extrême droite, une forme d'un ordre nouveau, bâti sur des valeurs qui nous font parfois sourire, mais que d'aucuns voudraient remettre au goût du jour, et où l'on entend des phrases qui me choquent, avec des caricatures de raisonnement, qui témoignent au passage d'une désinformation alors que les moyens de l'information n'ont jamais été aussi grands. Bref, j'aurais voulu vous entendre, Mesdames, Messieurs, sur le constat médical en quelque sorte. La démocratie a une température importante, le thermomètre m'indique 39,5°C. A t-on bien analysé les causes ? Sont-elles conjoncturelles ou structurelles ?

Ensuite, c'est une phrase que vous avez prononcée, Professeur Blondiaux, qui était : « Maintenant, on sait faire participer les citoyens ». J'étais plein de courage et d'enthousiasme, puis un autre docteur – pardonnez-moi de vous appeler ainsi, Madame Schnapper – nous a dit : « Internet, ce n'est pas cela ». Internet, ce n'est pas le débat, c'est simplement le regroupement. On se coalise, on se sent plus forts sur un même thème et cela permet d'éviter le démarchage, l'affiliation. On lance une idée et je like et je suis membre de ce que j'appelle « mes amis ». C'est extraordinaire, le nombre d'amis que l'on a sur Facebook et que

l'on n'a jamais vus, dont on ne connaît même pas le prénom. Peu importe, c'est ce corps-là.

Je suis un peu déçu car je me dis : le professeur Blondiaux avance une idée, mais on en voit tout de suite intellectuellement les limites. D'un autre côté, le professeur Louvin, avec sa double expérience, politique et académique, nous a fait la démonstration de l'apparition de mouvements. Cela nous a fait sourire parce que, reconnaissons-le, le mouvement Cinq étoiles, on nous l'a présenté au début comme émanant d'un humoriste. On aurait presque pu dire Coluche, mais ce n'était pas cela.

Ces mouvements spontanés, faut-il les appréhender dans la durée ou y a-t-il aussi un phénomène de séduction ? Je ne porte pas de jugement, mais j'entends, que ce soit l'élection à Rome ou à Turin, où il y a aussi une nouvelle personnalité qui est apparue. Ne brûlera-t-on pas, d'ici quelque temps, ce que l'on a adoré pendant quelque temps ?

C'était ceci ma question au professeur Louvin : le temps politique ne s'est-il pas tellement raccourci ? Pardonnez-moi, je vais prendre des expressions typiquement belges : vous pouvez être Dieu vivant en politique, avoir tous les pouvoirs et, quelque temps après, apparaître comme complètement dépassé alors que la personnalité n'a pas changé peut-être qu'elle a quelques cheveux gris en plus mais c'est la même. Pourtant, on dit : « Non, maintenant, c'est déjà un has been, il est déjà dépassé, il n'est plus de son temps », sans nécessairement que cela ait à voir avec l'âge, mais simplement avec la durée politique. Je sais que nos amis jurassiens, par exemple, et d'aucuns chez nous, les Écologistes, proposent que la vie politique soit limitée à deux mandats puis on s'en va. Quand on voit, à l'inverse, la difficulté technique de maîtriser certains dossiers et l'intérêt – mais c'est peut-être mon âge qui me fait dire cela – d'une forme d'expérience, je ne suis pas sûr que l'on pourra tout réconcilier.

On a donc, si j'ai bien compris, Professeur Blondiaux, un oxymoron entre la démocratie représentative. Je ne sais pas lequel des deux termes je dois supprimer ou « tippexer », vous allez me le dire.

Voilà pour clôturer les premières questions que nous vous soumettons tous les trois à nos trois orateurs.

La parole est à M. Louvin.

M. Louvin, Professeur de droit comparé à l'Université de Calabre, Président du Collège

universitaire international (IUC) de Turin. - Monsieur le Président, il y a beaucoup de pain sur la planche.

Premièrement, il y a une chose qui m'a frappé dans la question de M. Courard, c'est l'opposition entre les jeunes et les personnes âgées. Bien sûr, un retraité auquel on a assuré une confortable retraite ne sent pas le besoin de participer nécessairement à une action politique, alors qu'une jeune auquel on risque de voler l'avenir se sent franchement très motivé à trouver d'autres instruments pour se faire entendre, pour se faire écouter.

Le filtre de la démocratie représentative traditionnelle est un filtre qui empêche à la jeunesse de peser lourd. Elle ne pèse pas assez au point de vue démographique, parce que les jeunes générations pèsent en gros la moitié de la mienne. Elle n'est pas assez écoutée, il ne parle pas la langue habituelle de la politique: il s'agit de faire passer de nouveau le courant.

Les instruments de communication au travers desquels se forment leur vision et leur point de vue sont totalement différents de ceux que nous avons utilisés jusqu'à présent et que nous utilisons encore dans notre action courante: il y a un problème communicatif évident, pour ce qui est du langage et des moyens de communication.

J'ai une fille qui a 20 ans avec laquelle, après la fin de son adolescence, j'ai repris à dialoguer à travers les textos : elle n'arrivait ainsi à mieux m'exprimer son point de vue et ses sensations. Grâce à ces petits smartphones j'ai renoué ma relation avec elle. Cela a contribué, je crois, à la rassurer, à lui faire sentir qu'on parlait et que je l'écoutais. Cela m'a frappé et m'amène à croire que nous devons changer petit à petit notre façon de nous. La ritualité, la liturgie traditionnelle des parlements – que j'ai longtemps pratiqué aussi – ne me paraît pas toujours adaptée à la besogne.

Cette ritualité, c'est un peu comme si l'on chantait encore le grégorien et l'on disait encore notre messe en latin, vous me permettez j'espère cette comparaison.

Il y a là donc quelque chose à faire.

Quant au caractère obligatoire du vote, ce que vous dites est très intéressant. Je nuancerai cependant la réponse et l'obligation pourrait ne pas valoir pour toutes les questions.

Il faut également se rappeler de la remarque très pertinente du Professeur Blondiaux: la démocratie délibérative ne concerne pas uniquement la

décision finale mais c'est un processus. Dans ce processus, faire voter – non pas le sens délibératif traditionnel que nous utilisons, mais plutôt pour faire exprimer une opinion par l'opinion publique ou par une partie de celle-ci, car ce n'est pas nécessairement toujours l'ensemble de la population qui est concernée ou directement concernée – peut s'avérer très utiles pour les décideurs. « Prendre la température » du corps social est une démarche fondamentale.

C'est un peu paradoxal, Monsieur le Président Miesen, la question d'essayer de convaincre – comme vous l'avez dit, si j'ai bien compris – les responsables politiques de l'opportunité de changer de vitesse, en quelque sorte. Vous avez raison : les politiques, pour autant que je les ai connus et que je le connais, ne sont nullement convaincus de passer à cette phase nouvelle. Pourtant, ils y seront amenés.

Ils risquent de ne plus être, dans cinq ou dans dix ans, à leur poste pour en reparler s'ils ne comprennent pas qu'ils doivent changer d'approche et de stratégie.

Nous regardons ces formes nouvelles de démocratie avec un œil bienveillant, paternel, comme si nous étions nous-mêmes toujours les éducateurs du peuple. Il faut cependant maintenant se mettre sur un pied d'égalité avec le peuple, pour essayer de comprendre qu'il y a parfois un point de vue moins expert et compétent mais néanmoins plus sage, plus réfléchi ou dans d'autres circonstances un point de vue émotionnel qu'il faut prendre en compte. Il n'y a pas de décision d'autorité, il n'y a pas de décision finale d'un organe législatif ou gouvernemental qui peut assurer cet apaisement.

Quand je parlais de cette attitude slow, je voulais dire qu'il faut, à mon avis, une approche patiente d'écoute, d'interlocution pour restaurer la confiance, parce que la confiance a été sérieusement minée ces 20-30 dernières années. Ceux d'entre vous qui viennent de mon même pays, l'Italie, seront je suppose du même d'avis.

Lorsqu'il n'y plus que le 38 % des électeurs qui se rendent aux urnes dans une élection régionale – je cite l'exemple de l'Émilie Romagne lors des élections de 2014 – il y a un problème majeur. Il s'agit pourtant d'une région au capital civique traditionnellement très solide, avec des taux de participation électorale très élevés dans les décennies précédentes et c'est la région dans laquelle les règlements communaux pour les biens communs que j'évoquais tout à l'heure sont né. La crise de confiance est assez dramatique.

Il s'agit donc d'accélérer ce que certains auteurs ont interprété dans le sens du retour au « commun ». Il y a à ce sujet un bel ouvrage de Dardot et Laval (P. Dardot, C. Laval, Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle, Paris, La Découverte, 2014) qui aborde ce thème dans la perspective d'une évolution idéologique de la notion de commun qui peut aider à dépasser la conjoncture actuelle, une conjoncture dans laquelle les politiques - et la politique - sont en difficulté.

La loi du marché et les pouvoirs économiques sont en train de dicter la loi. La dimension politique a subi des restrictions évidentes. C'est une sorte de peau de chagrin qui au cours des dernières décennies, surtout après que la vague libérale des années 80-90, a énormément réduit les marges décisionnelles du législateur. Mais la politique ne peut pas regagner cette autorité simplement en imposant son autorité sur le peuple.

L'analyse de cette question peut prendre en considération en ce moment, l'expérience de sujets politiques tels les cinq étoiles, 5 Stelle. Ce phénomène, en Italie, a représenté une réponse tout à fait semblable à celle de certains mouvements souvent définis « populistes » dans lesquels sont attirées - comme capturés par un aimant - des tendances hétérogènes qui ont en commun le fait de rejeter la « vieille » politique, considérée périmée dans sa façon d'aborder les problèmes et dans son langage.

Ce sont aussi des catalyseurs de techniques différentes de connecter les gens et le pouvoir, des techniques qu'il ne faut pas nécessairement diaboliser; il faut d'abord les comprendre.

Beaucoup de gens estiment aujourd'hui qu'il faut chercher des façons nouvelles de s'exprimer. L'émergence foudroyante de personnalités nouvelles - un peu comme Coluche, qui avait interprété génialement des humeurs profondes et répandues lors des élections présidentielles françaises de 1981 - produit une alerte dans les milieux professionnels et politiques, mais ces signaux sont vite oubliés et l'on retourne aux pratiques habituelles, à une vitesse de croisière ordinaire.

Le phénomène est pourtant désormais permanent et il faut rétablir la confiance. La politique professionnelle, celle que nous avons connue jusqu'à présent, est probablement à repenser aussi.

L'exemple suisse, à ce propos, n'est pas uniquement un modèle de démocratie directe, mais aussi

une référence intéressante quant au roulement, au turnover dans les fonctions. Cela est connu aussi dans d'autres pays, surtout dans l'espace anglo-saxon, où les très longues carrières politiques que nous connaissons sont très rares. Certes, nous avons des traditions différentes puisque dans nos pays nous avons presque toujours une idée professionnelle de la politique.

J'ai été amené - et j'en terminerai sur cette note très personnelle - à remettre un peu en discussion, au terme d'une carrière parlementaire duré près de vingt ans, cette vision rigoureusement professionnelle de la vie parlementaire. Non pas de la vie gouvernementale, qui appelle à d'autres compétences et à d'autres approches, mais certainement pour ce qui est de la vie parlementaire. Je pense qu'il faut en effet éviter de rester trop longtemps dans la routine, dans une liturgie habituelle où l'on risque d'oublier la nécessité d'être toujours en syntonie avec son vrai « patron », le peuple.

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie.
- Nous allons peut-être garder le même rythme.

La parole est à M. Blondiaux.

M. Blondiaux, Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre européen d'Études Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS). - Beaucoup de questions intéressantes, difficiles. Une remarque très générale. La question, à mon avis, n'est plus aujourd'hui de savoir si l'on peut encore maintenir le système tel qu'il est, en pariant sur le caractère conjoncturel des choses.

Une situation dans laquelle il y a une telle exaspération à l'égard des acteurs politiques, exaspération qui est - et je vous suis, Monsieur le Président - liée aussi aux défauts de rendement des gouvernements, liés au fait que très clairement ils ont de moins en moins de pouvoirs, ils ont abandonné toute une partie de leurs pouvoirs. Ils ont renoncé à représenter l'ensemble de leur population. C'est une affirmation qui mériterait d'être précisée, mais les études de sociologie politique montrent que très clairement, les partis de gouvernement, c'est-à-dire les partis qui contrôlent la plupart des gouvernements occidentaux, gouvernement d'abord dans l'intérêt de la fraction à la fois la plus riche et la plus participative de la population, au détriment de celle qui se sent complètement abandonnée et que la mondialisation place dans une situation de difficulté particulière.

C'est ce sentiment de ne plus être représentés qui explique très largement la violence des réactions que suscitent aujourd'hui les acteurs politiques et qui expliquent aussi, finalement, ce refuge ou cette tentation d'avoir des gouvernements plus autoritaires qui pressentent, eux, représenter les petits, représenter les faibles, alors que les partis actuels sont perçus comme, à raison de mon point de vue plutôt qu'à tort, représentant les fractions les plus intégrées de la population.

C'est plus qu'un problème structurel, dès lors que l'on a du mal à croire que rapidement les pouvoirs politiques reprennent la main sur les pouvoirs économiques, de manière générale, et abandonnent la situation dans laquelle ils sont.

J'en viens à une deuxième question : le vote obligatoire. Je suis un des rares Français partisans du vote obligatoire. Et violemment partisan du vote obligatoire et j'attribue au vote obligatoire le caractère plus lent, en Belgique, du démantèlement de l'État social. Parce que, justement, les pauvres continuent à compter politiquement en Belgique, alors même qu'en France, les pauvres qui ne votent plus ne comptent plus politiquement.

Le vote obligatoire évidemment – et c'était un argument que j'avais il n'y a pas très longtemps avec quelqu'un qui était opposé – ne produit pas uniquement du populisme. Il produit un vote d'extrême droite en Flandre et un vote plutôt à gauche en Wallonie. Néanmoins, il maintient les pauvres dans le débat politique, dans la vie politique, dans le processus de représentation. C'est ce qui fait que je suis partisan du vote obligatoire.

Voici ma deuxième remarque. Vous nous avez dit : « On fait de la participation, les citoyens ne viennent pas ». Première remarque, il y a un droit à l'indifférence politique, il y a une partie de la population qui est parfaitement légitime à ne pas s'intéresser à la politique, elle est variable selon les contextes, selon les moments, elle est incompressible. Il y a un seuil incompressible d'indifférence politique chez les citoyens. Grosso modo, les études électorales, les études de sociologie politique montrent qu'il y a un cinquième, voire un quart de la population qui veut entendre le moins possible parler de politique, qui, par aversion aux conflits ou par absence de compétences minimale pour comprendre les enjeux politiques, en reste éloigné. Cela peut convenir.

Mais ce qui devrait interpeller les gouvernements actuels, c'est de voir que le désintérêt à l'égard des institutions politiques traditionnelles, à l'égard du jeu politique, à l'égard des élections, coexiste

avec un intérêt réel – et toutes les enquêtes par sondage continuent à le montrer – pour la politique en général et qui se manifeste par une capacité de mobilisation lorsque les citoyens pensent qu'ils peuvent faire quelque chose ou que l'enjeu en vaut la peine.

Cela peut être une capacité de mobilisation locale, sur des affaires locales. On est très surpris par la montée en puissance d'un certain nombre de controverses qui sont liées au sentiment que les citoyens ont qu'on leur enlève quelque chose d'essentiel ou que l'on s'attaque à quelque chose d'essentiel pour eux. Là, ils sont parfaitement capables de se mobiliser, ou, à l'échelle nationale, je cite l'exemple du référendum de 2005 où les citoyens ont eu le sentiment qu'on leur donnait la possibilité d'intervenir sur quelque chose d'absolument essentiel, et la population française, en tout cas, s'est mobilisée vraiment très fortement et a délibéré autour de cet enjeu.

La catastrophe politique, la violence politique qu'a été le déni de cette souveraineté populaire et le fait que l'on fasse passer quand même le traité constitutionnel européen a conduit, me semble-t-il, très largement à ce sentiment de trahison de la part des élites.

Je n'ai pas fait en France un débat sans que l'on me renvoie à la figure ce traité constitutionnel européen de 2005, et le fait que l'on était passé au-dessus de la volonté des citoyens en disant : « De toute façon, ils ne nous représentent plus ». Cela a été perçu comme un déni de représentation.

Il existe une capacité de mobilisation qu'il faut utiliser, me semble-t-il. Si l'on parle de ceux qui ne se mobilisent pas, et si l'on s'inquiète et l'on remet en cause le fait qu'ils ne se mobilisent pas dans des concertations locales ou des concertations nationales, on ne peut faire ce diagnostic qu'à deux conditions. La première c'est d'avoir vraiment tout fait – on a une obligation de moyens – pour faire participer le maximum des gens. Qu'est ce que cela veut dire ? Cela veut dire être allés chercher notamment les populations les plus éloignées de la sphère publique et avoir utilisé notamment, d'autres formes de participation que les formes traditionnelles qui, on le sait, favorisent un certain type de public et un public qui est habitué à la parole politique, à la consultation.

Il existe – vous allez peut-être me traiter de naïf – des techniques. On peut recourir au jeu, on peut recourir à l'image, on peut recourir à l'art, on peut recourir à des tas de démarches, de méthodologies qui permettent, qui offrent des alternatives à la forme parlementaire qui effectivement, pour

des jeunes, est assez ennuyeuse, et qui introduit des complexes pour les gens des catégories populaires . On peut passer au-dessus. C'est une condition nécessaire, mais ce n'est pas une condition suffisante. La seule condition réellement nécessaire, c'est de mettre des choses en jeu, réellement.

Si l'on mobilise les citoyens pour des enjeux dérisoires, pour des enjeux secondaires ou si on les mobilise et que l'on n'écoute pas leur avis, ils ne sont pas idiots, ce sont des acteurs rationnels, ils ne viennent pas ou ils ne viennent plus.

En fait, la solution est évidente, elle est aveuglante, les citoyens se mobilisent quand il y a un enjeu. Et ils savent très vite quand il y a - ils peuvent mettre du temps avant de s'en rendre compte - un enjeu. Quand ils perçoivent qu'il n'y a pas d'enjeu à la participation, quand il n'y a pas d'influence possible de leur participation sur la décision, ils ne viennent plus et ils le désertent et ils sont parfaitement cohérents et rationnels. Vous voyez, c'est cela un peu la limite.

La volonté politique des élus, ont-ils le choix ? C'est une vraie question. Ils sont en train de se faire, me semble-t-il, déborder à la fois par un sentiment de révolte qui fait que, très clairement, la violence des réactions qu'ils suscitent conduira vraisemblablement à des solutions, à des formes politiques de type « Trump » ou « 5 Stelle » qui ne contrôleront plus du tout, la tentation étant évidemment - puisque si l'on raisonne de manière macro - qu'ils se transforment en gouvernement autoritaire.

Ce qui est une tentation parfaitement présente, en interdisant les manifestations, en limitant les libertés publiques, en exerçant le maximum de surveillance et c'est évidemment une tendance que beaucoup de gouvernements contemporains ont. Je pense que c'est un des scénarios possibles. J'ai un collègue qui s'appelle Yves Sintomer qui essaye de projeter un certain nombre de scénarios. Ce scénario autoritaire est parfaitement possible. Au fur et à mesure de l'appauvrissement d'une partie de la population, de l'augmentation des inégalités sociales et politiques, il faudra bien que les gouvernements soient de plus en plus autoritaires pour pouvoir maintenir l'ordre social. C'est une forme de nécessité d'un certain point de vue qui s'annonce. Si l'on pouvait, d'un certain point de vue, éviter cela, ce serait très important. Voilà, ce sont mes réactions.

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie.
- La parole est à Mme Schnapper.

Mme Schnapper, Professeure émérite de sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (Paris) et ancien membre du Conseil constitutionnel français. - Je vais essayer de reprendre les questions dans l'ordre où elles ont été posées parce que l'on pourrait parler sur ces sujets jusqu'à ce soir ; donc, il faut choisir quelques points.

Le vote obligatoire, je ne suis pas en désaccord avec ce qu'a dit M. Blondiaux, à condition de ne pas se faire trop d'illusions. Après tout pourquoi pas ? Cela peut être une occasion de faire participer à la vie publique des gens qui ne l'auraient pas fait spontanément. Mais à partir du moment où ce n'est pas l'expression de leur volonté , mais une contrainte, ce n'est qu'une solution très provisoire et pas fondamentale. Pour en revenir à la question de fond, est-ce une crise conjoncturelle ou une crise structurelle ? J'aurais tendance à penser que c'est une crise structurelle, parce que c'est vraiment la dynamique démocratique elle-même qui conduit à l'insatisfaction de toutes les modalités de gouvernement.

On a dénoncé, tout à l'heure, le formalisme des institutions politiques, leur ritualisation, mais, par définition, les institutions politiques et juridiques sont formelles. Elles se définissent même par leur formalité. Il y a, dans la dynamique démocratique, un anti-formalisme, une recherche de l'immédiat et de l'authentique. Le formalisme des institutions politiques, par définition, est en contradiction avec la dynamique démocratique. Je sais que vous n'êtes pas d'accord.

Reste qu'à l'intérieur de cette crise structurelle et pour répondre à la seconde question - comment faut-il faire ? - il me semble qu'il y aurait des choses qui sont faisables, veiller à ce que la classe politique ne soit pas âgée, par exemple, nous sommes dans une société qui se renouvelle énormément et dans laquelle le décalage entre le mode traditionnel de gestion et la société devient non pas un problème d'âge mais un problème de génération - ce qui est autre chose.

D'autre part, je parle de la France où la classe politique est très professionnelle. Les gens entrent en politique à 16 ans par l'UNEF et terminent à un âge très avancé. Or, l'on a besoin du renouvellement et de l'ouverture de l'élite politique. Notre classe politique est à la fois professionnelle, technicienne et issue d'un vivier de plus en plus étroit. De ce point de vue, M. le Président Hollande est arrivé à un summum, puisque ce ne sont plus seulement des énarques qui sont ses collaborateurs, mais des énarques de la même promotion.

C'est une sorte de caricature du monde politique

par lui-même, alors qu'il faudrait faire la place à des générations plus jeunes, à des femmes, à des enfants d'immigrés, à des gens qui connaissent la vie économique, et pas seulement l'administration. Les n'ont pas d'expérience de la vie, de la vie économique, de la vie civile, enfin de la vie de tout le monde. Le renouvellement et l'ouverture ne seraient peut-être pas suffisants pour résoudre tous les problèmes, parce qu'ils sont plus larges et plus profonds, mais je pense que ce serait une première condition pour au moins corriger améliorer quelques-uns des défauts les plus évidents et qui suscitent cette exaspération à l'égard du politique que l'on a relevée.

Pour dire un mot sur « 5 Stelle », on va voir, on ne sait pas par définition, mais, en général, ces mouvements ou bien se sont dissous ou bien se sont institutionnalisés, avec tous les défauts des institutions politiques, c'est-à-dire qu'ils sont redevenus des partis comme d'autres. Je me souviens du début du Front national qui apparaissait comme un de ces mouvements qui remettaient en question tout le système politique, il est devenu un parti comme un autre et il a très envie d'arriver au pouvoir. Les « 5 Stelle », quand je pense à Bologne ; on dit que l'on ne vote plus à Bologne, moi qui ai connu la Bologne communiste depuis des générations, enfin passons...

Il me semble qu'un des problèmes graves que rencontre la république représentative – en tout cas en France – c'est que la logique, la scène politique, l'organisation partisane ne correspond pas, au vrai débat du pays et de la société. Ce décalage entre la scène partisane et le jeu des institutions donne le sentiment au citoyen d'être complètement déconnecté par rapport à la réalité. Il y a un peu trop de mensonges, d'artifices, plus que les démocrates peuvent supporter.

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie.
- La parole est à M. Blondiaux.

M. Blondiaux, Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre européen d'Études Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS) – Sur un point, c'est sur cette question du formalisme. Je veux bien penser qu'effectivement le débat démocratique...

Mme Schnapper, Professeure émérite de sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (Paris) et ancien membre du Conseil constitutionnel français. – C'est une tension...

M. Blondiaux, Professeur des Universités au

Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre européen d'Études Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS). – Mais ce serait faire peu de cas finalement... Par exemple, j'ai beaucoup observé Nuit Debout, à ses débuts, et effectivement c'est un mouvement qui s'est délité, mais il y a un hyper formalisme à Nuit Debout. Il y a un procéduralisme extrême qui touchait même, à certains moments, à une forme d'épreuve de l'impuissance. À force de vouloir respecter un protocole de prise de parole de décision. Ils en sont arrivés à ne plus prendre de décisions.

Si l'on regarde aussi les « civics tech », toutes ces technologies numériques qui visent, selon leurs propres termes, à « hacker » la démocratie, à la transformer, ce sont des dispositifs qui loin d'être immédiats, à la manière dont vous avez décrit la démocratie numérique, induisent des formes extrêmement sophistiquées finalement d'accords, de possibilités d'intervention, et cetera. C'est-à-dire que ce n'est pas du tout incompatible avec une très forte procéduralisation de la vie politique dont je crois qu'elle est absolument nécessaire. Je suis d'accord avec vous.

Ce que l'on ne mesure pas néanmoins, c'est que cette question de la représentation fait aujourd'hui débat, en tout cas dans une partie, une partie non négligeable de la jeunesse. Clairement la représentation qui fixe un statut qui d'un certain point de vue mandate quelqu'un durablement pour parler en votre nom, c'est cette logique qui est récusée par des démarches, des dispositifs, des formes d'organisation du collectif, qui raisonne beaucoup plus à la contribution, à l'activité.

Finalement, ceux qui ont le droit d'intervenir sont ceux qui font et ce ne sont pas ceux qui ont été désignés pour gouverner à la place des autres. Cela induit des formes d'organisation, des formes de coordination extrêmement différentes ; par exemple, une recherche beaucoup plus forte du consensus que ne le prévoit la règle majoritaire. Il me semble que là on a – et on pourrait vérifier cela sur d'autres principes qui sont fondateurs de notre système représentatif et qui aujourd'hui sont remis en cause très frontalement – une minorité d'acteurs, je suis d'accord avec vous, mais ce sont des acteurs influents et ce sont des acteurs qui sont en train d'inventer une partie de notre avenir politique.

Sur la question de la réconciliation, d'un certain point de vue, on ne pourra pas réconcilier ces acteurs avec le système représentatif, il vaut mieux

abandonner, c'est-à-dire que soit ils feront ailleurs, soit ils se positionneront contre. Un certain nombre de gouvernants locaux et nationaux l'ont compris, il y a urgence à expérimenter et à aller au-delà de l'expérimentation. Tous ces dispositifs sont toujours vécus sur le mode de l'expérimentation.

Il faut retenir de l'expérimentation, l'idée que l'on peut améliorer le processus, mais pas l'idée qu'on ne fait cela qu'une fois, puis on arrête. Très clairement, il faut aussi institutionnaliser ces démarches, il faut en faire une forme de routine politico-administrative. Dans toutes les organisations, dans toutes les collectivités locales notamment, qui mettent en place des dispositifs participatifs, c'est la continuité de la démarche qui contribue à produire des effets. C'est la constance, c'est le fait que les gens des services, par exemple, aient intériorisé cette dimension de leur action. Quelques gouvernements locaux y parviennent.

Si l'on fait cela une fois, que l'on voit que cela ne marche pas trop, et cetera, et que l'on va essayer autre chose, si l'on est dans une course à l'innovation pour l'innovation, on a toute chance de se planter parce que l'on a des citoyens qui ont été habitués, depuis deux siècles, à ce que l'on gouverne pour eux, en leur nom, et à être dans une position de quémandeur plus que dans une position d'acteur. Pour vraiment changer la nature des relations entre les citoyens, les élus et les techniciens, il faut jouer le jeu sur une durée et avec des moyens conséquents.

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - J'ai une demande de parole de M. Fabrizio Cecchetti.

La parole est à M. Fabrizio Cecchetti.

M. Fabrizio Cecchetti, Vice-Président du Conseil régional de Lombardie. - Monsieur le Président, je salue et remercie le rapporteur président André Antoine qui nous accueille aujourd'hui, ainsi que tous les collègues qui participent à cette journée de travail. Je vous transmets également les salutations du Président Raffale Cattaneo qui est Président du Parlement de Lombardie et Président de la CALRE.

En septembre dernier, à Séville, j'avais souligné que le fait de s'interroger sur la cyberdémocratie signifiait s'occuper de la qualité même de la démocratie représentative.

Dans un contexte historique où l'on enregistre une forte désaffection populaire pour la vie politique et une verticalisation du pouvoir, de plus en plus souvent délégué à des organismes ne se réclamant pas d'une représentativité populaire directe, parler aujourd'hui de démocratie interactive suscite à la

fois enthousiasme et perplexité, une ambivalence qui montre à quel point la construction d'une gouvernance démocratique, avec les processus de participation et d'implication directe des citoyens y afférents, est un processus complexe.

Une évaluation exhaustive et sans préjugés de la démocratie interactive ne peut que révéler qu'en soi, les nouveaux moyens informatiques ne suffisent pas pour résoudre les éléments critiques d'une participation directe des citoyens à la démocratie et au gouvernement.

Ce matin, nous avons beaucoup entendu parler du Mouvement 5 étoiles, et je n'entrerai pas ici dans l'aspect politique consistant à supputer qui représente le Mouvement 5 étoiles.

Il s'agit d'un mouvement qui recueille de nombreux suffrages, et notamment à la faveur d'une participation, précisément, interactive.

Ils apportent une dynamique intéressante qui s'assortit cependant aussi de nombreux problèmes. En ce sens que, et je ne prends qu'un exemple, lorsque les inscrits au Mouvement 5 étoiles ont dû décider qui serait leur candidat aux élections municipales dans la commune de Milan, au total, pas plus de 500 inscrits se prononcèrent sur l'Internet. Un candidat à la mairie fut donc ainsi choisi par 500 personnes dans une ville d'1.200.000 habitants. Et il s'est avéré que ce candidat n'était pas, mais absolument pas à la hauteur pour prendre part aux dites élections. Les dirigeants du Mouvement 5 étoiles ont alors retiré cette candidature et ont demandé à leurs inscrits de revoter jusqu'à ce qu'ils trouvent un candidat qui leur paraissait plus présentable.

Si cela montre qu'ils ont assurément suscité une participation interactive importante, il reste que dans le même temps, ils ont eux-mêmes réfuté cette décision issue du web. Donner la parole aux citoyens est donc certainement une étape positive, qui les rapproche des institutions, mais il devient ensuite compliqué et complexe de formuler une synthèse politique et de prendre des décisions claires, précises au Parlement. C'est ce qui est arrivé à ce même Mouvement 5 étoiles lorsque, par exemple, au Parlement de Rome, il a fallu s'exprimer sur un projet de loi concernant les droits civils qui a été adopté il y a quelques mois.

Le Mouvement 5 étoiles avait d'abord pris une position, avant d'en changer ensuite en écoutant ses membres sur la toile, cette dernière position étant in fine à nouveau modifiée au sein du Parlement par les représentants parlementaires des 5 étoiles.

Ils rencontrent donc eux aussi ce problème de court-circuit dans les choix de la démocratie interactive.

Cela étant posé, je conclurai en disant que dans la vie hors ligne, on pense de manière abstraite à un citoyen idéal tout à la fois critique, informé et compétent qui, souvent, dans la réalité, ne possède pas ces caractéristiques.

Cela vaut aussi pour la vie en ligne, mais être des citoyens connectés ne suffit pas pour posséder toutes ces qualités. Maintes fois, ils ont eux-mêmes connu des problèmes de cet ordre, je me réfère à nouveau au Mouvement 5 étoiles.

Il est vrai, cependant, que les nouvelles technologies engendrent des opportunités extraordinaires pour les citoyens, qui peuvent accroître leur capacité à maîtriser, à influencer de manière toujours plus consciente les processus de décision collectifs. La technologie offre donc aujourd'hui des ressources intéressantes. Il suffit de penser au système LiquidFeedback qui permet de discuter et de voter selon les principes de la démocratie liquide, laquelle combine démocratie directe et représentative, et consent à tous les membres de participer en votant et en développant des idées. Il aide les délégués représentés à comprendre ce que veut réellement la majorité des citoyens.

Nous pouvons aussi examiner les instruments législatifs répandus, comme l'Open Ministry, par la Finlande, une plate-forme à même de structurer des propositions de réglementation émanant des citoyens et de les faire approuver par les autorités. En fait, lorsqu'une proposition recueille plus de 50.000 signatures, le Parlement - finlandais, en l'occurrence - est tenu de l'adopter et de la transformer en loi.

Je crois que renouer les fils de la relation de confiance avec les institutions grâce à des outils interactifs est possible et utile, et que c'est une chose bien différente que d'essayer d'être populaire à travers les interactions communes de divers médias sociaux. À ce propos, j'aimerais souligner que l'objectif ne devrait pas être une course aux J'aime ou aux Like, mais la formation de véritables communautés politiques à même de contrôler et stimuler les divers représentants de la société, en réduisant le fossé que la délégation de pouvoir tend à créer.

J'en termine, en soulignant qu'en ce sens, nos parlements régionaux pourraient vraiment devenir le laboratoire d'idées à mettre en œuvre en faveur de la démocratie, assumant ainsi le rôle de ciment démocratique entre les institutions européennes

en crise d'identité et les citoyens qui ont du mal à se reconnaître en elles.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Antoine, Président du Parlement de Wallonie. - Merci, Monsieur Cecchetti, de votre contribution. À moins qu'il n'y ait une réaction de nos experts, avant que nous ne clôturons, puisque nous sommes dans un agenda qui doit nous amener, à 13 heures 30, à une photo importante pour sceller nos travaux, je voudrais vous faire part du courrier que j'ai reçu de Miguel Ángel Santalices Vieira, Président du Parlement de Galice, dont un membre de son cabinet est parmi nous aujourd'hui. Vous trouverez son courrier dans les fardes qui vous ont été remises. Il réaffirme l'intérêt de sa région à nos travaux et singulièrement l'initiative qu'il prend pour son Parlement de Galice au 1er juillet d'organiser une journée de travail intitulée « Le Parlement face aux défis de la participation de la citoyenneté ». Il attire l'attention des participants sur la loi du 7 août 2015 sur l'initiative législative populaire et la participation citoyenne qui permettent, comme nous le connaissons dans d'autres assemblées, de consacrer l'initiative législative populaire avec 10 000 signatures, et le droit de pétition.

Je crois qu'il sera attentif à nos travaux. La preuve en est, la présence de Mme Maria Montoiro Salgado parmi nous, et je l'en remercie encore. Vous transmettez nos remerciements au président de Galice pour l'intérêt qu'il a porté à nos travaux.

Chers amis, avant l'assemblée générale de la CALRE, le groupe de travail devra poursuivre ses travaux pour faire un certain nombre de recommandations à l'ensemble des délégations, des assemblées législatives des régions d'Europe. Il me semble que nous pourrions poursuivre sur base de l'interpellation lancée par le professeur Blondiaux avec les difficultés exprimées par la professeure Schnapper, qui est de concilier les moyens modernes avec cette envie de participation de nos concitoyens et, au passage, la volonté des élus d'ouvrir le débat. On ne l'a peut-être pas dit, mais c'est aussi une réalité, notamment à travers les Civic Tech dont le professeur Blondiaux a parlé et sur lequel nous pourrions revenir lors d'une prochaine réunion du groupe de travail.

Via nos secrétariats, nous reprendrons contact avec l'ensemble des greffes des assemblées concernées pour que nous retravaillions peut-être cette dimension de telle manière que nous soyons, comme M. Cecchetti l'a dit, des laboratoires de participation, notamment au niveau des parlements régionaux, dont je rappelle qu'ils ont vocation à légiférer. C'est la particularité de la CALRE, ce ne sont pas

des organismes décentralisés et déconcentrés, mais bien des assemblées qui peuvent délibérer, décréter, normer et se donner des législations. C'est tout l'intérêt de cette institution au sein de l'Union européenne. Nous reviendrons vers vous pour poursuivre les travaux autour de cette thématique.

Je remercie M. le Professeur Louvin, M. le Professeur Blondiaux et Mme la Professeure Schnapper qui est maintenant une habituée de ce Parlement. On dit souvent « jamais deux sans trois », peut-être nous reverrons-nous lors d'un autre symposium. Merci à l'un et l'autre de la liberté de ton.

Je me tourne vers M. le Greffier, la photographie sera dans la salle des séances plénières. Ce sera l'occasion pour vous peut-être de la découvrir. Tandis que le lunch sera servi dans la salle archéologique, il suffira de suivre M. De Decker qui gère les relations internationales de ce Parlement.

Merci à chacune et à chacun, puis bon appétit et bonne photo.

- La réunion se termine à 13 heures 32 minutes.